

Ibrahima Abou SAMB

*Sur les traces*  
**D'AL MUNTAZAR**

L'HISTOIRE DE SEYDINA LIMAMOU LAHI (PSL)



*la* **Comète**

Préface :  
Ababacar Lahi BASSE

SUR LES TRACES  
D'AL MUNTAZAR

L'histoire de Seydina Limamou Lahi (psl)

Editions La Comète  
ISBN : 978-2-491363-00-0

Ibrahima Abou SAMB



# SUR LES TRACES D'AL MUNTAZAR

L'histoire de Seydina Limamou Lahi (psl)

Préface : Ababacar Lahi Basse

*Editions La Comète*



## Du même auteur

- La Pierre de fôte (2016)
- VERS LA LUMIERE : obstacles et obstructions (2018)
- Un voyage de réconciliation (2018)

***Considérant que l'histoire de Seydina Limamou LAHI  
(psl) est un bien commun appartenant à toute  
l'humanité, l'auteur est les Editions la Comète vous  
offrent cette version électronique sans aucune contre-  
partie financière.***

### *Note de l'éditeur*

Que soit loué Dieu le Tout Puissant qui attribue à qui Il veut ses pouvoirs et qui a allumé l'étincelle de l'inspiration qui a conduit à la confection de cet ouvrage qui retrace l'histoire de la meilleure des créatures et au-delà de la communauté layenne. Qu'IL arrose de ses bienfaits l'auteur Ibrahima Abou Samb, un brillant intellectuel qui a mis son Verbe au service du Mahdi

En cela, il faut particulièrement rendre hommage à Dieu qui a gratifié à la communauté musulmane du plus noble parmi les nobles, du plus illustre parmi les illustres, la lumière des lumières : Seydina Limamou Al Mahdi (paix et salut sur lui).

Ainsi en publiant cet ouvrage, La Maison d'Édition La Comète, nouvellement créée a voulu mettre à la disposition des musulmans un ouvrage didactique, loin de l'ésotérisme des classiques qui éclaircissent la venue du Mahdi et Issa ( PSE). Un pari gagné car la première édition épuisée, nous procédons à une réédition à la demande du grand public. Tous nos remerciements à ceux qui ont cru à cette aventure et qui nous ont soutenus particulièrement M. Samir TAHA.

Pr . Baytir Kâ





## ***Bismilahi rahmani rahimi***

*Ceci est mon troisième à propos du Saint Maître Seydina Limamou Lahi (psl). Si les deux premiers furent analytiques, celui-ci se veut historique. Pour autant je ne suis pas un historien mais je me réclame un amoureux de l'histoire, peut-être tout simplement un philosofia. Je pense que l'histoire est le départ de toute organisation sociale, rater son histoire revient à faire un faux départ ; ignorer son histoire revient à ne pas entendre le coup de sifflet. Est-ce cela la cause de notre retard sur plusieurs plans ? Si en Afrique un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle, peut-être devrions-nous trouver une technique de momification qui nous permettra de pérenniser la substance de ces bibliothèques afin qu'elles ne brûlent plus mais deviennent des musées. L'écriture nous semble la meilleure technique du moment.*

*A travers cet ouvrage, j'ai essayé de retracer la biographie du Mahdi (psl) en me basant essentiellement sur le témoignage de ses compagnons des premières heures. J'en profite pour rendre un vibrant hommage à ceux-ci, notamment Cheikh Makhtar Lo et Abdoulahi Sylla pour l'héritage qu'ils nous ont laissé. Je rends également un hommage mérité à Muhamad Lahi dit baye Diop, à l'éminent professeur Assane Sylla, qui ont procédé à la traduction et au traitement de ces ouvrages devenus des patrimoines de toute une communauté, de tout un pays, du monde entier.*

*A vrai dire, quand je réfléchis à ce que je suis en train de faire, je me sens prétentieux. Qui suis-je pour écrire l'histoire de la meilleure des créatures de Dieu ? Puisse Allah me pardonner cet acte ainsi que toute erreur que j'aurais commise en racontant cette histoire.*

*Ceci est une œuvre biographique. Les détails qui y sont cités tels que les noms, les ethnies, les familles, les villages, etc. ne servent qu'à préserver l'intégrité historique et non à irriter qui que ce soit. Ces détails sont, pour la plupart, issus de récits écrits par des témoins oculaires rendant leur omission inopportune.*

***Allahuma salli 'ala sayiduna muhamadin wa sallim***

## Dédicace

*Je dédie ce livre à tous les compagnons de Seydina Lîmamou Lahi (psl) ; ceux-là qui ont abandonné familles, richesses, postes et privilèges pour répondre à son appel ; ceux-là qui ont enduré toutes les épreuves aux côtés du Mahdi (psl) ; ceux-là qui lui sont fidèles pour l'éternité.*

## Remerciements

*Je réitère ma reconnaissance envers mes parents qui ne cessent de me soutenir dans toutes mes entreprises. Je remercie al muqaddam Ababacar Lahi Basse pour ses conseils avisés, le professeur Baytir Kâ, Diama Laye Mbaye, Mar Laye Fall, Libasse Lo, Je remercie mon frère Alioune Samb pour la couverture.*

*Je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce livre.*

## PRÉFACE

Au nom d'Allah, le Miséricordieux, le Tout Miséricordieux.

Que la Paix et le salut soient sur le Prophète Mouhammad, sur sa noble famille et ses fidèles compagnons.

Cet ouvrage intitulé *Al Muntazar ou sur les traces de Seydina Limamou LAHI* (PSL), est le quatrième ouvrage de Ibrahima Abou SAMB. Il suit la logique d'intéressantes publications à savoir "*La pierre de faite*" et "*Vers la lumière : obstacles et obstructions*" et "*Un voyage de réconciliation*".

Ces premières publications de haute facture intellectuelle ont fait découvrir à la Oummah islamique et particulièrement aux jeunes chercheurs, le jeune écrivain émérite qui, à travers ses recherches et réflexions pertinentes apporte une lumière sur la venue du Mahdi et du Messie. Un travail de recherche très dense qui lui a valu une critique positive des lecteurs.

Toujours dans son élan de générosité et dans son désir ardent de partager et de faire connaître au monde le Mahdi, Seydina Limamou LAHI (PSL) l'envoyé d'Allah apparu à la fin des temps, Ibrahima se lance à nouveau dans la recherche et l'écriture pour un récit de la vie miraculeuse de Seydina Limamou LAHI (PSL). Ainsi dans

ce présent ouvrage très bien référencié, l'auteur en bon pédagogue, s'appuie sur les manuscrits légués par les compagnons du Saint Maître et les ouvrages écrits dans ce domaine dans un style clair, limpide et accessible. Sans verser dans un ésotérisme langagier, et avec un esprit de synthèse, il permet de découvrir la véracité de la mission de Seydina Limamou LAHI (PSL) dont le parcours est riche et exceptionnel. En réalité, l'histoire n'a jamais connu un homme d'une telle dimension comme le déclare Seydina Limamou : " Je suis le Mahdi attendu, Mouhammad qui était blanc est devenu noir".

En somme, la valeur et la portée de ce travail sont inestimables considérant que la plume des savants est plus sacrée que le sang des martyrs.

Nous félicitons vivement Ibrahima Abou SAMB, un jeune intellectuel engagé et responsable pour cette importante contribution qu'il vient d'apporter dans le domaine de la connaissance de l'histoire du Mahdi qui demeure jusque-là méconnue par certains. C'est la raison pour laquelle, apprendre l'histoire des prophètes nous permet de connaître leur grandeur et leur dimension afin d'en tirer des enseignements qui assurent notre salut ici-bas et dans l'au-delà.

Donc l'humanité retiendra que Ibrahima Abou SAMB entre dans l'histoire par la grande porte et inscrit

son nom dans le registre des grands penseurs car c'est un livre qui mérite d'intégrer les curricula au Sénégal.

Qu'Allah le Tout puissant et Miséricordieux agrée cette œuvre et nous comble de Ses grâces.

Al Mouhadam Pr. Ababacar LAYE BASSE





## Un parmi quatorze

Le nom **Limamou**, méconnu par cette population<sup>1</sup> s'est distingué par son originalité et sa rareté. Cela s'explique du fait qu'il provient de la recommandation d'un marabout **du Fouta**<sup>2</sup>, **Amadou Hamet Ba** du village de **Wouro Mâdi**. Nous n'avons pas connaissance de quelqu'un ayant porté ce nom auparavant. Ce marabout **peul** est le père de **Cheikhou Ahmadou Ba** qui mena le combat contre les colons français et décéda à la bataille de Samba Sadio le 11 février 1875. Il aurait reçu le wîrd tidjane d'Abdou Karim Diallo, disciple de Maouloud Fall, disciple de Mouhammad Hafez, disciple de Cheikh Ahmed Tidiane Chérif...

Ce jour-là, le marabout était en train de recevoir les délégations de plusieurs contrées<sup>3</sup>. Ce fut alors le tour de

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la population sénégalaise, plus particulièrement celle lébou

<sup>2</sup> Selon Abdoulahi Sylla dans *husnul jawab*

<sup>3</sup> Les sources écrites que nous avons à notre disposition n'évoquent pas l'objet de cette visite. Selon la tradition orale, ladite délégation avait pour but de contribuer au jihad (guerre sainte) qu'aurait lancé le marabout. D'autres soutiennent qu'il s'agissait d'un simple ziara (visite de courtoisie). D'autres encore, disent que le marabout, auteur de la révélation était plutôt Cheikh Oumar Foutiyou Tall. En fin de compte, l'existence de cette visite et la prédication du nom de Limamou demeurent les seules informations qui ne soient objets de divergences.

cette délégation<sup>4</sup> qui attira l'attention du saint homme qui n'arriva plus à se concentrer à cause de la voix qu'il entend psalmodiant le nom Dieu. Il demanda alors à l'interprète l'identité de ces gens. Celui-ci lui répond que c'est la délégation de Tank<sup>5</sup>. Il lui demanda alors de leur dire qu'il entend une lumière psalmodiant le nom du Seigneur dans les reins de quelqu'un dans cette délégation. Il leur dit également qu'ils n'ont pas à aller à la rencontre du salut car celui-ci viendra à eux. Il leur recommanda de donner le nom de *Limamou* à tout enfant de sexe masculin qui serait engendré par un homme de cette délégation. A leur retour, cela fut fait comme il fut recommandé. Ainsi se sont-ils retrouvés avec 14 garçons du nom de Limamou dans Yoff et environs. Parmi eux, seul Limamou Thiaw fils de Alassane Thiaw survécut jusqu'à l'âge de quarante ans où il devra être investi de cette mission<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> La délégation dans laquelle faisait partie le père de Seydina Limamou Lahi (psl)

<sup>5</sup> Le nom qui désignait l'ensemble des villages de Yoff, Ngor et environs. Tank qui se traduit par « pied » dans la langue maternelle de Limamou est selon certains le nom donné à l'ensemble des trois villages Yoff Ngor et Ouakam car ils constituent les trois piliers qui sous-tendent Dakar tels les trois pieds d'une marmite. D'autres disent que c'est parce que cette partie de Dakar est la plus avancée dans la mer et que nul « pied » ne peut la dépasser par la marche.

<sup>6</sup> Une mission prophétique

Certains parmi eux (la majorité) n'ont même pas atteint la puberté.

Nous sommes alors à l'an 1261 de l'hégire (1843-1845), l'année où eut lieu cette naissance miraculeuse du prophète noir, dans la quinzième nuit du mois de cha'baan. Sa mère du nom de Coumba Ndoye n'a pas connu les douleurs de l'enfantement ni n'a eu besoin de couper un cordon ombilical ; cela parmi les miracles du futur messager de la fin des temps. Etant nourrisson, il dégageait une lumière sur son front dès qu'il entrait dans une chambre. Ce phénomène inexplicable par ses contemporains ne les empêchait pas de toujours vouloir être en sa compagnie afin de bénéficier de sa lumière dans leurs cases à la tombée de la nuit. En effet, à cette époque-là, l'électricité n'était pas répandue.

Au cours de sa deuxième année sur terre, alors qu'il commençait à se déplacer d'un point à un autre, comme le font tous les enfants à pareil âge, on commença à remarquer qu'il lui arrivait d'être figé sur place et de pleurer. Sa mère fit la remarque que cela arrivait toujours quand il marchait sur une impureté ; ce qui l'émerveilla davantage.

Un jour alors qu'il jouait avec ses amis, ils entendirent un grand bruit qui leur fit peur. Ils s'enfuirent tous à l'exception de lui et de son ami Ibrahima Mbengue<sup>7</sup> qui était figé sur place. Des anges descendirent sous l'apparence d'hommes, immobilisèrent Limamou et effectuèrent une opération chirurgicale au cours de laquelle, ils trouvèrent quelque chose de jaunâtre dans son abdomen. Ils mirent quelque chose dans celui-ci avant de le refermer. Comme ivre, Limamou ne pouvait plus se tenir debout correctement. L'un des anges dit à l'autre « *je crois que nous l'avons blessé* ». Son interlocuteur répondit par la négative et affirma que c'était juste le choc de l'opération mais que cela lui passera.

Aux débuts de son adolescence, son père décida un jour de l'envoyer chercher du bois dans la forêt mais il revint les mains vides. Cela ne fut pas la première fois que cela se produisait. Mame Alassane décida alors de lui demander des explications : « *pourquoi à chaque fois que je t'envoie me chercher du bois, reviens-tu les mains vides ?* ». Il répondit « *comment puis-je couper du bois alors qu'à chaque fois que je m'approche d'un arbre,*

---

<sup>7</sup> Futur disciple de Limamou, originaire de Rufisque, qui serait venu à Yoff pour apprendre le Coran et la science religieuse dans l'école coranique de Tafsir Ndiaga Gueye

*celui-ci se prosterne devant moi, me répétant : nous attestons que tu es le seigneur des premiers et des derniers ?* ». Son père comprit alors la raison de son comportement et ne l'envoya plus jamais chercher du bois. Il était sûr qu'il lui disait la vérité. Il était le plus sûr, et le plus véridique de son entourage, cela était la raison pour laquelle nul ne doutait de ses paroles.

Il adopta la pêche et l'agriculture qui étaient les activités phares de son peuple (lébou). Son initiation à la première fut assurée par son oncle Gorgui Ndoye.

Sa générosité légendaire lui valut le surnom de « la pirogue du fou », du fait qu'il lui arrivait de donner tout son butin une fois de retour de pêche. Ainsi était-il tellement généreux qu'il était assimilé à un fou.

Il était de coutume qu'après l'hivernage, les pêcheurs de la presqu'île du cap vert aillent vers Banjul ou Saint Louis à la recherche de côtes plus poissonneuses. C'est au cours de ces expéditions à Saint Louis, que son compagnon du nom de Ndiagne Sadd entendit la rumeur d'une fille qui était presque en agonie à cause d'un mal de ventre persistant et atroce, devant l'impuissance de ses parents pourtant très riches. Depuis des jours déjà, ils avaient fait appel à tous les guérisseurs qu'ils connais-

saient sans résultat. La fille n'arrêtait pas de hurler, de gémir de douleur, et ses parents d'appeler à l'aide. Témoins de la scène, Ndiagne Sadd leur confia qu'il était accompagné d'un ami qu'il n'a jamais vu faire une prière sans que celle-ci ne soit exaucée et qu'il pourra peut-être faire quelque chose pour leur fille. Les parents n'ayant plus d'espoir lui répondirent qu'ils lui donneraient tout ce qu'il voudra s'il parvenait à guérir leur fille. Aussitôt, il appela Limamou qui vint dans la maison trouver la fille qui hurlait de douleur et sa famille dans le désarroi. Il lui a suffi de mettre sa main sur le ventre de la petite pour que celle-ci commence à dormir alors qu'elle était restée trois jours sans fermer l'œil. Ses parents lui demandèrent ce qu'il voulait comme récompense. Il déclina leur offre en leur signifiant que la rétribution du Seigneur est meilleure que la leur. Son ami qui y voyait l'occasion de faire une bonne affaire s'irrita et fit remarquer à Limamou qu'ils n'avaient même pas de quoi faire le trajet entre Saint louis et Yoff. Limamou rétorqua que ceci n'était pas un problème et lui demanda de monter sur son dos et de fermer les yeux. Confiant, Ndiagne Sadd s'exécuta. En un clin d'œil, il lui demanda d'ouvrir les yeux et se retrouvèrent sur les rives de Yoff...

Il était dans les habitudes de Limamou d'arpenter les rues de Yoff jusqu'à la sortie du village pour trouver des voyageurs qui n'avaient pas de famille dans le coin, pour leur proposer de la nourriture et de l'eau. Soit il leur indiquait sa maison soit il leur donnait son chapelet en guise de garantie que ceux-ci devaient présenter à sa sainte mère pour prouver qu'ils venaient de sa part. Sa mère Coumba Ndoye avait la réputation d'être d'une hospitalité inégalée qui lui a valu le surnom de « Jagata ». <sup>8</sup>

Quelques années plus tard, il se maria avec Fatima et Farimata qui vont être les mères respectives de ses deux premiers fils. Son père rendit l'âme au moment où il était âgé de 28ans, vers 1289 de l'hégire (1872).

En bon et fidèle ami, il fit la promesse de donner le nom de son premier né à son ami Mandione Diène. Toutefois, lorsque ce fils naquit, il ne fut plus en mesure de respecter sa promesse face à la décision de Dieu. En effet, son premier fils naquit avec deux inscriptions, l'une sur le dos et l'autre sur le thorax. Les deux inscriptions disaient la même chose « Issa Rouhou Lahi », ni plus, ni

---

<sup>8</sup> Appelée ainsi car elle apportait des plats aux gens, en longueur de journée. Ce surnom marquait sa générosité et son hospitalité.

moins. Il comprit alors que Dieu avait donné ce nom au bébé et accepta ainsi la décision de son Seigneur, c'était vers 1293 de l'hégire (1876).

Sa promesse fut tenue avec la naissance de son deuxième fils qu'il nomma Mandione Thiaw, quelques années après.

Alors que la vie suivait son cours normal à Yoff et environs, l'intérieur du pays où se trouvaient la majorité des savants subit des rumeurs de l'apparition prochaine de l'Imam Mahdi. C'est ainsi qu'un grand savant et marabout du nom d'Ahmadou Kane fut interpellé sur cette question, vers 1876. Il habitait à Sakal dans la région de Thiès où les gens s'étaient réunis pour lui demander des indications sur cette rumeur d'apparition prochaine d'Al Muntazar. Il leur dit « *patientez un peu, peut être que je verrai son signe annonciateur. Il s'agit d'une étoile qui apparaîtra au ciel et qui émerveillera tout le monde, à son occultation toute personne qui aussitôt se déclarera être le Mahdi, suivez-le.* ». Il ajouta que Satan dévierait un bon nombre de savants et malheureusement, il eut raison...



## En route vers l'appel

A l'an 1300 (1883), l'étoile apparut dans cette contrée, comme l'avait prédit le marabout de Sakal. Il s'agissait, en réalité, de la comète de **Pons brook**<sup>9</sup>. Les autochtones qui la virent, parlèrent d'une étoile avec une queue. Lorsque Seydina Limamou (psl) la vit, il dit à son cousin et ami Daouda Ndoye « *s'il plait à Dieu un grand évènement se produira cette année* ».

La même année enregistra également le grand tremblement de terre, celui provoqué par l'éruption volcanique de **Krakatoa**<sup>10</sup> dont les scientifiques n'ont pas pu

---

<sup>9</sup> **Pons-Brooks** est la désignation d'une comète périodique, d'une période d'environ 71 ans. Elle a été découverte par **Jean-Louis Pons** le 12 juillet 1812, puis par Vincent Wisniewski le 1<sup>er</sup> août et Alexis Bouvard le 2 août de la même année. Elle fut fortuitement redécouverte en **1883** par William Robert **Brooks**, avant d'être identifiée comme étant le même objet. Peu de temps après la découverte initiale, on calcula que la période orbitale de la comète était d'environ 70 ans, avec une marge d'erreur estimée à 5 ans. Johann Franz Encke calcula une orbite précise avec une période orbitale de 70,68 ans, ce calcul prédisant son retour en 1883, mais les recherches restèrent infructueuses, jusqu'à ce que Brooks la retrouve par hasard. Cette comète serait l'étoile avec une queue dont parlait le savant Ahmadou Kane, et dont l'apparition prédirait toujours un grand évènement. Le dernier périhélie de la comète a eu lieu le 22 mai 1954. Sa réapparition est prévue vers 2024.

<sup>10</sup> Voir annexe1

établir une explication concluante quant à sa cause. En réalité, ce phénomène faisait également partie des signes précurseurs de l'apparition d'Al Muntazar. Ce dernier révélera plus tard que ce « tremblement de terre mondial » était dû à la volonté du Seigneur d'inverser la balance, de transférer ce qui était à l'Est vers l'Ouest afin de favoriser la race noire pour qu'ainsi les derniers deviennent les premiers.

Jour j-40.....nous sommes à Banjul où Limamou Thiaw est avec son compagnon du nom de Thierno Sarr Thiom. Comme cela était de coutume à cette époque-là, les pêcheurs de tout le pays s'acheminaient vers la Gambie et Saint louis, à la fin de la saison des pluies, pour des pêches plus fructueuses. C'est au cours de ce voyage avec son ami Thierno Sarr Thiom et d'autres accompagnants qu'il rencontra le vieux Kéba Mansali Dramé. En effet, un jour, alors qu'ils se reposaient après le travail, le vieux sage s'approcha d'eux et les salua. Ils lui rendirent le salut. Il leur fit savoir qu'il sollicitait de l'aide pour fendre du bois. Aussitôt, Limamou Thiaw se leva et se porta volontaire. Limamou était connu pour sa serviabilité envers hommes, femmes, vieux et enfants. C'est lui qui faisait la cuisine pour ses pairs pendant leur voyage en même temps qu'il était leur imam aux heures de

prière. Ce qui était paradoxale car il était illettré et n'a jamais été initié aux études religieuses ni à aucune autre étude d'ailleurs. Le sage laissa Limamou marcher devant lui afin de pouvoir l'observer durant tout le trajet. Arrivé chez lui, Limamou ne trouva pas de bois à fendre. Il sera plutôt agréablement surpris de voir que le vieux lui avait réservé un repas copieux en lieu et place. Le vieux pour expliquer son comportement révèle à son hôte : *« j'ai trouvé celui que je cherchais ! Depuis que vous êtes ici, je vois une lumière pointer au-dessus de la case où vous dormez, toi et tes compagnons. Alors j'ai voulu savoir lequel d'entre vous était à l'origine de ce phénomène. Cette lumière qui vous accompagnait également en mer, je viens de la voir en toi lorsque je t'ai laissé marcher devant moi. Sache que Dieu te chargera d'une mission prophétique dans le prolongement de celle de Mouhammed. Cet évènement agitera le monde. »*. Après avoir entendu ces paroles, Limamou interrompt son repas et revient auprès des siens en demandant à Thierno Sarr Thiom d'aller accomplir sa part du « travail » demandé par le sage Kéba. Thierno, très docile, suivit sa recommandation et trouva lui aussi le repas que le vieux avait préparé pour l'occasion. Il lui a fallu deux bouchés que Kéba ne lui dise *« Prends bien soin de ton compagnon car Dieu le chargera d'une mission prophétique d'ici un*

*mois et dix jours* ». Averti, Thierno attendait le jour fatidique pour lequel le compte à rebours venait d'être lancé.

Jour j-6. Ce fut un jour de lundi appelé « *altiné todjj* », ou jour de repos. Alors qu'il était à la place publique ainsi que d'autres habitants de Yoff, il disparut subitement aux yeux de tous et réapparait quelques instants après en leur lançant cette phrase lancinante « ***je vous transmets le salut de mon Seigneur*** ». C'est au cours de cette ascension que le Seigneur lui donna alors son *wird* et d'autres dons dont nous n'avons pas connaissance. Ainsi fut accompli un voyage diurne par le Prophète noir de la fin des temps. Nous sommes en 1301 de l'hégire, le 25<sup>ième</sup> jour du mois de *rajab* (1884).

Jour j-4. Deux jours après, sa mère rendit l'âme. Il entama un jeûne, s'abstenant également de parler. En réalité, il avait rêvé, quelques jours auparavant, que les anges étaient descendus nombreux sur la plage de Yoff, accompagnant une sainte femme à sa dernière demeure, un rêve qu'il avait raconté à son cousin Daouda Ndoye en s'émouvant de la grâce de cette sainte femme. En réalité, ce rêve lui annonçait le décès de sa mère. Telles les douleurs de l'enfantement, c'est dans ce climat de désarroi que devra être suscité le plus illustre des messagers de Dieu sous une apparence noire, une race qui n'a pas con-

nu la prophétie jusqu'alors. On crut alors que c'était le décès de sa mère qui l'avait affecté de la sorte, raison pour laquelle il ne voulait ni parler ni se nourrir, répétant sans cesse la formule de l'unicité de Dieu : « la ilaha ilallah ». Certains crurent qu'il était devenu fou, ce fut la deuxième raison pour laquelle on l'accusa ainsi.

En réalité, c'est au cours de cette même nuit qu'enregistra le décès de sa mère qu'Allah l'investit de la mission prophétique qui devait être son joug pour le restant de sa vie terrestre, ce fut une nuit de mercredi *kazu rajab* de l'an 1301 de l'hégire.

## L'événement

Tourmentés par son mutisme, la formule d'unicité de Dieu qu'il entonnait constamment, son refus de se nourrir, ils en conclurent qu'il était devenu fou et décidèrent d'aller consulter les génies et les ancêtres pour le guérir. Ces rituels constituaient la caractéristique fondamentale de cette communauté qui, bien qu'étant musulmane, avait conservé ses cultes païens remontant de l'Égypte antique pour la plupart, avec bien sûr, des adaptations et évolutions au cours des différentes migrations.

Le rituel consistait d'abord à préparer des plats spéciaux à base de mil que prêtres et prêtresses devaient donner en offrande aux ancêtres avant de poursuivre par d'autres sacrifices de sang. Toutefois, à chaque fois qu'ils entamaient le rituel, les anges intervenaient pour faire disparaître tout le mil à leur grand émoi. Ainsi, le mil disparaissait sans qu'ils n'aient eu le temps de comprendre comment cela a pu se passer. Ils décidèrent alors d'aller consulter le plus grand érudit d'alors de toute la presqu'île du cap vert : Tafsir Ndiaga Guèye. Son éminence en science islamique était tellement reconnue qu'on lui avait consacré une formule devenue une expression populaire qui a survécu jusqu'à nos jours

« Ndiagaa ma thi soute »<sup>11</sup>. Il était un érudit appartenant à l'école de la jurisprudence malikite et à l'école de théologie ash'arite. Il était imam et muqaddam dans la confrérie tijane. Il est né vers 1840 à Yoff Ndinat. C'est vers lui que la population de Yoff s'est tournée, après l'échec du culte des ancêtres, pour une solution au « mal » de Limamou. Celui-ci, après son *istikhar*<sup>12</sup>, leur déclara : « *vous m'avez dit qu'il refuse de manger depuis trois jours alors que je vois quelqu'un qui jeûne. Ce sont les anges qui lui apportent des aliments du paradis au moment de la rupture. Vous le croyez fou mais il ne l'est pas. Toutefois, il y a quelque chose en lui qui devra se révéler ; je vous recommande de chercher un Coran complet*<sup>13</sup> *que vous mettrez sur sa poitrine la nuit, à son réveil, ce qui est en lui se dévoilera en plein jour* ». Ce fut le samedi 30 du mois de *rajab* 1301 de l'hégire.

Ils le firent comme cela leur fut recommandés. C'est avant l'aurore qu'il a commencé à faire les cent pas dans la cour de la maison en répétant « ***ndjiinoo njiinum yalla jib na*** ».

---

<sup>11</sup> Expression qui signifie « Ndiaga en sait davantage que moi »

<sup>12</sup> Prière ayant pour but d'avoir des éclaircissements sur quelque chose, de la part de Dieu.

<sup>13</sup> A l'époque, il était rare de trouver un Coran complet. Les livres n'étaient pas accessibles, surtout dans cette partie du globe.

Au lever du soleil, il vint voir sa tante paternelle Adama Thiaw en lui disant « *couvre-moi de deux couvertures neuves et blanches. Sache que Dieu t'a donné un fils qu'il n'a donné à nul autre que toi* ». Puis il alla voir sa cousine maternelle Ndiaye Diaw en lui disant « *couvre-moi de deux couvertures neuves et sache que Dieu t'a donné un frère qu'il n'a jamais donné à personne au monde* ».

Il appela ses deux épouses et leur dit : *"O toi chaste Fatima et toi la vertueuse Farimata, soyez patientes, Dieu vous a donné un mari qu'il n'a jamais donné aux autres femmes. Je vous fais savoir que votre ancien compagnon Limamou est différent de celui-ci, car Dieu a fait ce qu'il a voulu, de par sa volonté il m'a placé au-dessus des créatures. Il m'a chargé d'appeler les hommes et les djinns pour les guider ver Lui* »

L'événement décisif eut lieu vers 9h30 du matin. Vêtu de ces 4 couvertures blanches, l'une au niveau de la taille, la deuxième au niveau de l'abdomen, la troisième au niveau des épaules et la quatrième qu'il mit sur les trois autres. Arborant les rues de Yoff et la plage, il lança son fameux cri qui bouleversa toute cette contrée avec sa mémorable formule « *adjjibuu daa 'iyallahi yaa ma'charal ins wal jinni innii rassuululahi ilay-kum* \_venez répondre à l'appel de Dieu O peuples



*d'hommes et de jinns, je suis un envoyé de Dieu à votre endroit* ». Ce fut un jour de dimanche du mois de mai 1884.<sup>14</sup>

Peut-être serait-il pertinent d'apporter la totalité des formules qu'il a utilisées et qui lui a valu une remarque fort révélatrice, « *Limamo ngaa lakki yaaram\_Limamou est en train de parler l'arabe* », de la part de son peuple.

*« alhamdoulilahi lazii lam yazal<sup>15</sup>*

*Ajïibou daa 'iyallahi yaa ma'charal insi wal jinn innii rassuululahi ilaykum*

*Mouhamad minal baydi qad aswada<sup>16</sup>*

*Muhammadu naamaa wastayhaza muhammadu<sup>17</sup>*

*Kalay len jaa a al amrul a'zam, kalay len, kaay leen niouw len, dik len, jaa a al amrul a'zam<sup>18</sup>*

*wa lilaahil amru, wa li rassuli, wa li 'izzati wa lilaahil amru<sup>19</sup>*

---

<sup>14</sup> 1883 d'après la tradition orale

<sup>15</sup> Gloire à Dieu, l'Éternel

<sup>16</sup> Muhamad, jadis suscité parmi les Blancs est devenu Noir

<sup>17</sup> Muhamad qui s'était endormi s'est réveillé

<sup>18</sup> Venez à moi, le plus grand avènement est arrivé

*Amaroo amar, amar madické fari yaaram dan  
jaamaa naar ba hesson niul na*<sup>20</sup>

Alors les gens crièrent à la folie et à l'hérésie. Ce peuple bien qu'étant foncièrement illettré et idolâtre n'en était pas moins musulman depuis des siècles déjà. Si nous nous aventurons à une comparaison entre ce peuple et celui de la Mecque d'avant Muhammad, on dira que le premier est *muchrikun\_associateur* alors que le second est *kaafirun\_mécréant*. Ce fut alors la troisième raison pour laquelle il fut taxé de fou.

Les gens étaient bouleversés par ses paroles, les uns choqués par ce qu'ils considéraient comme une hérésie, les autres pris de pitié pour l'homme qu'ils avaient connu pour sa droiture, son abnégation et sa moralité infaillible. La rumeur commença à circuler que Limamou était devenu fou. Certains dirent qu'ils n'étaient pas étonnés de la folie de Limamou car il n'appartient pas à un jeune de cet âge d'être aussi pieux, passant son temps à prier et ayant toujours le chapelet à la main. En effet, dans le peuple lébou d'avant Limamou, Satan avait soufflé à l'oreille des gens que les jeunes et les femmes ne devraient pas adorer leur

---

<sup>19</sup> A Dieu, appartient le pouvoir de décision, la prophétie et la puissance

<sup>20</sup> Oumar, Madické et Danjama, sachez que l'Arabe s'est noirci.

Seigneur, sinon ne le faire qu'occasionnellement au risque d'attirer le malheur sur eux et leurs proches. C'est ainsi qu'on disait qu'une femme qui prie régulièrement et en respectant les ablutions risque d'enterrer plusieurs maris. Cela était tellement ancré dans la conscience collective que les rebelles étaient marginalisées, risquant d'être veuves à vie ou de mourir célibataires. De la même manière, les jeunes qui respectaient scrupuleusement les préceptes religieux, dans la conscience populaire, étaient destinés à mourir tôt ou à tomber dans la folie. Ces croyances populaires arrangeaient les *jinn*s que ce peuple prenait comme divinités sous le nom de *hamb*, de *tuurs* et de *rabs*. Ces derniers alors ne ménageaient aucun effort pour consolider cette fausse croyance en s'attaquant aux jeunes et femmes qui décidaient de transgresser la règle, en les rendant malades, fous ou en les « assassinant ». Ce fut un rude combat entre la lumière et les ténèbres. De véritables obstacles et obstructions pour ceux qui aspiraient à aller vers la lumière. C'est dans un tel contexte que Limamou lança son appel mémorable défiant avant quiconque, son propre peuple.

Ainsi son appel posait problème à différent niveaux.

D'abord, la majorité des quelques érudits qui étaient au Sénégal croyaient fermement, comme la majorité des

musulmans qu'aucun prophète ne viendra après Muhammad (psl). De cette conviction sur laquelle ils n'avaient pas l'intention de débattre, naquit l'hostilité des savants à son encontre. C'est la raison pour laquelle, ceux-ci lui dirent « *c'est parce que tu es un illettré que tu oses te proclamer un prophète car si tu étais instruit ne serait-ce qu'un tout petit peu, tu saurais qu'il n'y a pas de prophète après Muhammad* ». A ceux-là, il répondit tout simplement « *mana demb mana tay- c'était moi hier, c'est encore moi aujourd'hui* ». <sup>21</sup>

Ensuite, il rencontra l'hostilité de la masse qui avait avec lui deux différends. Le premier était d'ordre social, c'est-à-dire qu'elle n'entendait pas abandonner le culte de l'idolâtrie que leurs ancêtres leur avaient légué pour répondre à un concitoyen, de surcroit illettré. Le second est qu'ils le croyaient fou, atteint de sorcellerie ou d'excès en matière d'adoration de son Seigneur. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, lorsque son oncle Daouda Ndoye se rendit à la « grand place », comme à l'accoutumée, ses amis lui en refusèrent l'accès « *tu ne t'assiéras pas ici tant que tu n'emmèneras pas ton neveu se faire soigner. Ne sais-tu pas que ton « fils » qui est si*

---

<sup>21</sup> Voir également l'histoire d'Ahmadou Kane de Sakal et sa fin tragique.

*bon avec tout le monde est ensorcelé ? ».* Celui-ci revenu pour voir son neveu, avant qu'il n'ait eu le temps de prononcer un mot, Limamou lui dit « ***les gens de la « grand place » disent que je suis ensorcelé, en vérité ils sont égarés, ils se méprennent sur mon sort. En vérité, si tu veux connaître qui je suis réellement, il faut entreprendre un voyage en destination de la Mecque, lorsque tu arriveras là-bas, dis leur que tu as un « fils » qui est devenu fou, qui a atteint la quarantaine et qui dit telle et telle chose*** ». Son oncle lui répondit qu'il lui était impossible d'entreprendre un tel voyage. Limamou lui demanda alors de ne pas croire à ce que disent ces gens-là, de lui faire confiance et de le laisser entre les mains de Dieu qui a décrété ce qui est en lui.

Enfin, devait venir l'hostilité des colons qui entrèrent dans la danse pour deux raisons. Premièrement, leur irruption fut impulsée par le peuple de Limamou qui, ayant utilisé tous les stratagèmes pour lui faire abandonner son appel, échoua lamentablement et vit le nombre de ses adeptes s'accroître. En plus, Limamou, avec ses compagnons, s'attaquèrent à maintes reprises aux idoles qui jusqu'alors semblaient être intouchables. En effet, aucun homme avant Limamou n'osa défier ouvertement ces idoles encore moins les saccager. Cette dose de frustration

justifia que son propre peuple alla voir l'administration coloniale pour lui rapporter que Limamou compte faire un jihad contre eux.

Ses disciples à Saint Louis suivirent son exemple en s'attaquant à la pierre fétiche de Mpal appelée **Mame Kantar** dont les autochtones ne savaient plus depuis quand elle était là. Ce fut une grosse pierre à qui les habitants du village et des environs vouaient un culte sous forme de pèlerinages périodiques et de sacrifices, et à quoi on attribuait toutes sortes de pouvoirs. D'ailleurs, la population locale qualifiant le fait de vandalisme et de profanation, déposa une plainte auprès de l'administration coloniale.

La seconde raison de l'immixtion des colons est qu'ils étaient en alerte constante. A chaque fois qu'une autorité religieuse ou coutumière commençait à drainer les foules, ils le considéraient comme un ennemi à abattre car celui-ci pourrait redonner un espoir d'indépendance et de révolte aux populations autochtones, d'où les nombreuses déportations de plusieurs guides de pays différents.

Trois semaines après son appel, son ami Thierno Sarr Thiom vint lui remettre des habits neufs qu'il mit en ôtant les quatre couvertures blanches. Il mit sur sa tête

deux turbans, l'un noir l'autre blanc, qui ne le quitteront plus jamais jusqu'à la fin de sa vie.<sup>22</sup>

---

<sup>22</sup> Le turban blanc symbolise son premier avènement à la Mecque ; le turban noir, son avènement à Dakar, sur la terre africaine.

## Le ralliement des premières heures<sup>23</sup>

### Le kadi Ababacar Sylla, grand imam de Dakar

A cette époque, Ababacar Sylla avait déjà assumé à Dakar, pendant quatorze ans, la fonction de juge (chef du tribunal musulman) et 22 ans celle d'imam de la grande mosquée d'alors (rue blanchot). Il est né vers 1827 dans le village de Koundia, plus âgé que Limamou de plus de 15ans. A l'âge de 7ans, alors qu'il était encore à l'école coranique, il se vit en songe, s'asseoir avec le prophète Mohamed (psl) sous un arbre. Ce rêve se réalisera 3ans après l'appel de Limamou Lahi (psl)<sup>24</sup>.

En 1861, il fut nommé imam de Dakar, une fonction qu'il cumula avec celle de juge islamique. C'est en 1877 qu'il rencontra pour la première fois Limamou au cours

---

<sup>23</sup> **Momar Bineta Samb** fut le premier disciple de Seydina Limamou. Dès qu'il lança son appel, il alla à sa rencontre et veilla à protéger le Saint Maître. Homme de taille élancée et robuste, il s'installa devant la porte de la chambre où Limamou demeura quelques jours, avant de circuler parmi ses concitoyens. Nul n'osait s'approcher de lui, avec des intentions malveillantes car Momar Bineta était un gaillard bien bâti que personne n'osait affronter. Parmi les femmes, le premier disciple fut Fatima Mbengue, épouse du Saint Maitre et mère de Seydina Issa Ruhu Lahi. Parmi les autorités, le premier disciple fut le kadi Ababacar Sylla.

<sup>24</sup> Le rêve se réalisa au retour de l'exil de Seydina Limamou. Ils s'assirent tous les deux sous cet arbre pour se reposer.



d'un contentieux concernant les populations de Yoff et pour lequel il devait trancher. Comme le tribunal refusait du monde, Limamou resta dehors s'appuyant contre un arbre. Dès que Thierno Ababacar Sylla entra dans la salle, il ne pouvait plus se concentrer, voyant un homme dont la tête effleurait le ciel et les pieds s'enfonçant sous terre. Il crut d'abord qu'il était victime d'un ensorcellement par les mis en cause du jugement et dut suspendre l'audience afin de faire des prières de désenvoutement. Revenant à l'audience et constatant l'inefficacité de ses prières, il comprit que ce n'était pas le fait d'un ensorcellement et décida d'aller à la rencontre de ce jeune homme fort discret et plein de mystères. Il lui demanda son nom et ceux de ses parents avant de se lier d'amitié à lui. C'est à ce jour que leur compagnonnage débuta.

Dès que le Saint Maître de notre temps, Limamou Lahhi, se manifesta au grand jour, il crut en lui et attesta la véracité de sa mission. Sa foi en la mission de Limamou entraîna une réaction des notables de Dakar qui le destituèrent de ses fonctions de juge et d'imam.

Mais cette destitution lui importait peu du moment qu'il était devenu disciple du Saint Maître, celui que tous les croyants voudraient découvrir.

Il envoya son épouse auprès de Limamou ; elle portait sur son dos Fatimata. Son fils Abdoulahi Sylla encore

enfant était avec elle pour lui tenir compagnie. Derrière eux, suivait Mouhammad Sylla encore tout petit. Abdou-lahi Sylla<sup>25</sup>, était en âge de raison, capable de mémoriser tout ce qu'il entendait.

Ce mois de ramadan là, la lune apparut le jour du mercredi, on jeûna le jeudi. Le vénéré homme dirigea la prière de la Korité pour les gens de Dakar, un vendredi, puis se rendit le soir en visite au Mahdi (psl), accompagné du plus âgé de la famille, Moukhtar Ndoye, son oncle maternel, d'Abdou Diagne, de Housseynou et de Makhtar Ndoye Mundaw (le petit), surnommé ainsi car étant le plus petit parmi ses homonymes. Il avait déclaré lors de son sermon « *le mahdi que tout le monde attendait est apparu, il nous est avantageux d'aller vers lui car quiconque lui tourne le dos est dans un égarement manifeste* ».

Avec tous ceux qui l'accompagnaient, ils entrèrent dans la maison du Mahdi (psl), la nuit, après le crépuscule, mais avant la prière de guéwé (al icha). Il se soumit à lui avec toute sa suite, et le Mahdi (psl) lui donna le Wird, alors qu'auparavant il était moukhaddam tidjâne. Il avait reçu ce wird tidjâne d'Ahmadou Kane demeurant à Sakal, mais originaire du Fouta. A son arrivée Limamou

---

<sup>25</sup> Auteur de deux ouvrages sous forme de témoignages sur la vie et l'œuvre de Seydina Limamou Lahi (psl). Voir la bibliographie

lui dit « *O Ababacar qui a pris l'habitude de confirmer mon appel, tu es revenu* »...

**Tafsir Ndické wade** fait également parti des premiers compagnons. Il était un grand érudit et un marabout de renommé, originaire de Gandiole (St Louis). Après plusieurs années à guetter son apparition, il en était arrivé à se demander s'il n'était pas lui-même le Mahdi attendu. Lorsque Seydina Limamou Lahi (psl) lança son appel et que la nouvelle lui parvint, il décida de venir vérifier l'information par lui-même.

Alors qu'il était en route, Seydina Limamou fut informé de son arrivée par son Seigneur. Tôt le matin, les compagnons de Seydina Limamou savaient déjà que quelque chose allait se passer car le Saint Maître n'avait pas la même attitude qu'auparavant. Il faisait les cent pas comme s'il était préoccupé par quelque chose ou qu'il attendait quelqu'un impatientement. Après quelques heures sous cette atmosphère, on vit Tafsir Ndické accompagné de ses disciples ; une arrivée majestueuse. Aussitôt qu'il arriva, Seydina Limamou, sans dire mot, souffla dans sa direction et il tomba raide mort. Il le laissa dans cet état pendant 24h avant de le réanimer en lui posant une question « *comment un saint homme de ton envergure pourra justifier auprès de ton Seigneur les*

*cinq prières que tu viens d'omettre ?* ». L'homme comprit que cette puissance ne saurait émaner que de Dieu et fit son serment d'allégeance sur le champ, ainsi que tous les disciples qui l'avaient suivi...

**Tafsir Abdoulaye Diallo** fut interprète à la gouvernance de Saint Louis, exégète du Coran et l'un des premiers disciples. Après avoir répondu à l'appel de Seydina Limamou, il avait l'habitude d'arpenter les rues de Dakar en demandant aux gens de venir répondre à l'appel du prophète de l'islam. D'ailleurs, cela fut l'une des raisons pour lesquelles il sera incarcéré par les colons. Il jouera un rôle très important dans sa communauté<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Voir la partie traitant de l'exil de Seydina Limamou Lahi

## Les réformes

A l'endroit de ses compagnons, Seydina Limamou recommandait d'adorer le Seigneur d'un culte sincère, sans association aucune. Cela n'était pas évident dans cette partie du globe. Il leur ordonna d'accomplir le maximum de prescriptions religieuses et d'abandonner tous les interdits, à un point que certains guides religieux de son époque voyaient en lui un extrémiste. N'est-ce pas à lui d'être plus rigoureux que tout le monde s'il est avéré qu'il est le prophète Muhamed (psl) ? Ainsi dira-t-il *« tout ce que je vous recommande en terme d'acte d'adoration ou de bonnes paroles, je le fais mieux que vous et vous ne m'y égalerez jamais... si vous voyez un autre Mahdi qui interdit le mal plus que moi et prescrit le bien plus que moi, laissez-moi et suivez-le. Par contre, si vous ne le voyez pas suivez-moi et ayez conviction que je suis le vrai »*.

Il leur prescrit également de s'acquitter de l'aumône obligatoire tout en leur en expliquant les conditions, leur recommande la charité en abondance, leur interdit de verser le sang, de s'enrichir illicitement et de ne jamais se lasser d'évoquer le nom de Dieu par la formule de l'unicité. Parmi ses reformes figuraient également le fait de circoncire les bébés garçons, le huitième jour après

leur naissance et de marier les petites filles le soir de leur baptême, un mariage qui sera consommé à leur majorité si le couple est consentant.

Un jour il demanda à ses disciples :

***- Si vous achetez un esclave au marché, quel patronyme lui donnerez-vous ?***

*-Le nôtre !*

***-Pourquoi ?***

*-Afin de montrer à tout le monde qu'il nous appartient désormais.*

***-Alors qu'en est-il de Dieu à qui nous appartenons tous ?*** Ils étaient alors dans l'impossibilité de répondre à une telle interrogation. Limamou renchérit :

***-si nous sommes tous les esclaves de Dieu, il nous est profitable d'abandonner nos patronymes et de prendre celui de Lahi en guise de reconnaissance et de soumission.***

Cela fut fait comme il l'eut dit. Il fut le premier à abandonner son patronyme Thiaw et demanda à tous ses adeptes de se nommer *Lahi* à partir de ce jour. Limamou Thiaw devint ainsi Limamou Lahi, sa communauté devint ahlou-lahi, son lieu de prière baptisé Diama-lahi. Dans cette même perspective, il recommanda le port du blanc comme symbole de pureté et de paix, de préférence

le percal pour éviter toute discrimination basée sur la richesse. Il interdit à tous ses disciples de toucher au tabac, drogue ou autres, à une époque où certains religieux l'utilisaient et certains capitalistes vantaient ses supposées vertus. Il lui arrivait parfois qu'un érudit vienne lui prêter serment d'allégeance, avec sa pipe<sup>27</sup>. Pour ceux-là, il n'acceptait leur allégeance qu'à condition d'abandonner le tabac : **c'était soit lui soit le tabac !**

Il recommanda qu'on aménage un espace pour les femmes dans les mosquées alors qu'à l'époque la majorité des savants étaient contre. Il alla plus loin en permettant, mieux, en incitant les femmes de faire du zikr à haute voix et en groupe comme le font les hommes alors que les savants de son époque soutenaient que la voix d'une femme ne devrait pas s'élever, serait-ce pour glorifier son Seigneur.

---

<sup>27</sup> Voir l'histoire du ralliement de Demba Yeumb DIOP.

## Les dons d'Al Muntazar

Parmi ses miracles, il y avait le don de guérir les malades et les possédés par une simple apposition de sa main, ou en leur soufflant dessus, ou en leur jetant une poignée de sable. Suite à l'un de ses actes, l'individu tombait raide mort et restait dans cet état pour le temps voulu par Limamou. Quand il le réveillait en le touchant par son boubou ou manteau, celui-ci commence à raconter des histoires anciennes qu'il n'est pas censé connaître, de réciter le Coran fut-il illettré, ou de raconter des hadiths du Prophète (psl). Ceci continuait jusqu'à ce qu'il lui demande d'arrêter. L'individu oublie de suite tout ce qu'il aura dit dans cet état d'extase.

Dès que son appel fut connu de tous, des hommes et des djinns au service de Satan venaient à lui pour anéantir son œuvre. Un jour, des disciples de Limamou, habitant Ségueul, décidèrent de venir lui rendre visite. Ils furent accompagnés par leur guide religieux (mukhadam) Cheikh Momar Diagne. Ils rencontrèrent en chemin un homme de grande taille habillé tout en blanc, appartenant à une ethnie différente de celle des wolofs. Il leur dit : *Je voudrais me rendre auprès de votre guide religieux, car je crois en lui.* Les disciples crurent qu'il était un homme vertueux alors qu'il n'était autre qu'un personnage sata-



nique. Ils pénétrèrent avec lui chez Seydina Limamou, le soir après le crépuscule, et échangèrent des salutations. Seydina Limamou déclara alors secrètement à quelques-uns des disciples : « ***Que personne ne s'approche de cet individu, celui qui s'approche de lui perdra sa foi et s'éloignera de ma religion*** ». Les disciples, après avoir pris leur bain, se rassemblèrent et se mirent à chanter les louanges de Dieu. Le diabolique individu se joignit à eux et fit semblant de chanter lui aussi. Lorsque Seydina Limamou sortit et marcha vers le cercle des chanteurs, il se dirigea droit vers l'individu, posa sa sainte main sur sa tête et lui dit : ***Qui es-tu ? Et qui t'a introduit chez moi ?*** L'individu versa de chaudes larmes et répondit : *Je m'appelle Sagnakhe, je suis un habitant de Ndoute.*<sup>28</sup> Ce dernier est le nom d'un village qui était à l'époque habité par des gens qui depuis fort longtemps avaient pour coutumes : la pratique de l'idolâtrie, l'usage des boissons enivrantes, l'adultère, l'assassinat de ceux qui passaient près de ce village. Seydina Limamou lui dit alors : ***lève-toi et va-t'en.*** Il s'en alla, mais mourut peu de temps après.

---

<sup>28</sup> L'intégrité historique nous a imposé de rapporter l'histoire comme elle nous est parvenue à travers le livre Buchral Muhibbine de Cheikh Mokhtar Lo, un compagnon des premières heures. Ainsi, loin de nous l'idée de toute forme de discrimination ou d'offense.

Un jour, lui et ses compagnons ont fait la prière du matin à *kem Médine*. Après la prière, il adressa des reproches à l'un des disciples, du nom d'Ali Yakh, qui avait commis un acte qu'il jugea répréhensible (il s'était querellé avec un disciple). Ali Yakh, offusqué par les reproches sortit ses bagages pour aller rejoindre ses parents qui ne croyaient pas en Limamou. Celui-ci déclara aux autres disciples : «***Si Ali Yakh bouge de l'endroit où il se trouve, sachez que je ne suis pas le vrai Imam de Dieu*** ». Ali Yakh resta planté au même endroit avec ses bagages sur la tête, de l'aube au lever du soleil. Il ne bougea pas jusqu'après la prière de l'après-midi, il resta là jusqu'au soir, et tard dans la nuit. Lorsque tout le monde fut couché, Seydina Limamou (psl) vint à lui et le fit se coucher. Le lendemain matin, Ali Yakh alla lui exprimer son repentir et lui présenter ses excuses.

### 3 ans, 3 jours, 3 mois...

Il avait l'habitude de répéter la formule « 3 ans, 3 jours, 3 mois », après son appel. Ses compagnons qui l'entendaient répéter cela ne savaient pas ce qu'il voulait dire réellement. C'est après la survenance des événements que l'on comprit sa prophétie. En effet, c'est seulement trois ans après son appel que les représailles des autorités coloniales devaient débiter, vu l'aura grandissant dont jouissait le Saint Maitre auprès des foules de la population locale, en adhérant à sa cause les plus grands érudits et dignitaires du pays.

Lorsque son appel fut connu et que beaucoup d'individus le rejoignirent, ses compatriotes jaloux de ses dons divins, dressèrent contre lui les colons. Ils racontèrent à ces derniers que Limamou Lahi est suivi par un grand nombre d'adeptes, qu'il possède des sabres, des fusils et des lances qu'il cache chez lui. Ils racontèrent aux colons beaucoup d'autres choses de nature à les alerter. Ceux-ci s'inquiétèrent alors et décidèrent d'obstruer son appel, de torpiller son œuvre et de disperser ses adeptes. Ils se concertèrent sur ce qu'ils devaient faire contre Seydina Limamou : l'arrêter, le tuer ou l'envoyer en exil comme ils l'avaient déjà fait à des hommes de Dieu.

C'est ainsi que le Directeur de l'intérieur auprès du gouverneur **Genouille** à Saint Louis du Sénégal, nommé **Quintrie** écrit dans une lettre confidentielle du 17 décembre 1886 adressée à **Banginski**, délégué de l'intérieur à Dakar :

*« Il semble résulter de certains renseignements, dont je n'ai pas lieu de suspecter l'origine, qu'une nouvelle secte religieuse se serait formée dans le deuxième arrondissement. Le chef qui se dit ressuscité, habiterait paraît-il le village de Yoff, et se promène un peu partout en vue d'accroître le nombre de ses prosélytes dont le chiffre s'élève déjà à près de 300. La présence de cet homme dans la localité pouvant constituer un danger grave et nous susciter, à un moment donné, de sérieux embarras, j'ai l'honneur de vous prier de surveiller et de faire surveiller ses allures par le commissaire de police. »*

**Banginski**, aidé par le commissaire de police **Milanini** et un agent nommé **Mbaye** organisèrent une surveillance et une enquête qui ne confirmèrent pas ces soupçons.

Deux Français parmi ceux qui furent au courant des préparatifs évoquèrent ces projets en conversant avec un commerçant, parent de Limamou, du nom de **Dégaye Diagne**. Celui-ci rencontra deux disciples de Limamou, nommés **NDiaga Seck** et **Momar Diagne Aminata**, leur fit savoir que deux Français ont dit à sa présence qu'on

allait bientôt se rendre auprès de Seydina Limamou pour l'arrêter. *Allez vers lui et informez-le*, leur dit-il, les deux adeptes de Limamou quittèrent Rufisque vers le milieu de l'après-midi et arrivèrent à Yoff dans la nuit. Le village dormait encore. Ils se dirigèrent vers la porte de derrière de la maison, Limamou les attendait là. Dès qu'ils arrivèrent à lui, il leur dit : ***vous êtes venus me voir à propos du projet secret des quatre ?***

Ils lui répondirent que le projet secret qui les amène était plutôt l'affaire de trois personnes seulement. Limamou répliqua : ***Ajoutez Dieu à ces trois personnes et vous aurez quatre. C'est vrai***, répondirent les deux adeptes.<sup>29</sup>

En effet, lorsque le jour de l'arrestation de Limamou par les Français approcha, ceux-ci envoyèrent auprès de lui des agents secrets qui déclarèrent à Limamou :

*« Nous avons travaillé longtemps au service des Blancs, maintenant nous voulons nous repentir et nous mettre au service de Dieu, implorer son pardon le reste de notre vie »*

Limamou leur répondit que ces paroles étaient belles, leur ordonna de se laver et se raser, puis il leur laissa la

---

<sup>29</sup> Selon le Coran : Trois ne se concertent sans que Dieu ne soit le quatrième, ni cinq sans qu'il soit le sixième, ni un nombre plus petit, ni un nombre plus grand sans qu'il soit présent. Coran, 58 -7

liberté de se promener partout dans la maison, alors qu'il connaissait fort bien l'objet de leur venue à Yoff. Après quelques jours d'infiltration, ils se levèrent de bonne heure et déclarèrent à Limamou, qu'ils ont l'intention de se rendre à Dakar pour aller prendre leurs bagages et revenir à Yoff. Limamou leur répondit :

*« Ne devriez-vous pas attendre ceux qui vous ont envoyé ici ? »*

Ils restèrent silencieux et s'en allèrent. Ils furent guidés par un individu du nom de **Massamba Koki**. Dans la conclusion de son rapport l'agent **Mbaye**, affirme « *...pour terminer donc je dois vous dire que le marabout Limamou Thiaou n'a en vue que sa doctrine et ses principes, que les gens qui vont le visiter n'y sont contraints que par la curiosité, que ses partisans ne sont pas armés. Enfin, que les bœufs et moutons qu'on lui donne en aumône sont aussitôt abattus. Quant à sa politique, rien jusqu'ici ne peut montrer une politique quelconque qu'il puisse avoir et faire supposer qu'il soit un perturbateur contre l'autorité française en excitant ses partisans à une révolte...* ». Malgré tout, ils tenaient pour certain, comme le leur faisaient croire certains informateurs lébous, que Seydina Limamou (psl) avait déjà acheté des armes soigneusement cachées et s'apprêtait à déclencher une guerre sainte. Ainsi, **Banginski** s'est-il déclaré insatis-

fait<sup>30</sup> par ce rapport et demande qu'on continue la surveillance secrètement.

Pendant que tout cela se tramait, il arrivait à Seydina Limamou Lahi (psl) de se confier à ses proches disciples sur l'autorité que lui a donné le Seigneur sur le pouvoir colonial « *Dieu m'a donné, hier nuit, un plein pouvoir de décision sur Paris et Saint louis* ». Ainsi, ceux qui faisaient partie de ce complot étaient mutés d'une manière ou d'une autre, pour des causes parfois inexplicables. L'agent Mbaye fut affecté le 11 février 1887, Milanini fut remplacé par **Huguenin**, le 1<sup>er</sup> mars 1887, Banginski fut remplacé par **Cléret** le 30 juin de la même année.

Au moment de la prière du début de l'après-midi, Limamou Lahi, debout devant la porte de sa maison déclare à ses fidèles :

*« Si quelqu'un vient ici dans l'intention de m'arrêter ou de me tuer, ne faites rien contre lui. Laissez-moi entre les mains du Créateur, Il me suffit et je cherche appui qu'en Lui. Je me fortifie en Dieu et Il est un appui suffisant. »*

Ainsi, le 7 septembre 1887, dépêchèrent-ils le commissaire de police **Huguenin** accompagné de 10 spahis qui se dirigèrent à Yoff pour procéder à son arrestation.

---

<sup>30</sup> Correspondance n ° 655 du 11 février 1887

Ils se dirigèrent d'abord à son lieu de prière isolé au bord de la mer (lieu saint de Diamalahi, là où se trouve actuellement son mausolée) pour le surprendre, mais ne l'y trouvèrent pas. Ils décidèrent alors d'aller le cueillir directement chez lui. En chemin, ils croisèrent les disciples layènes rassemblés devant la mosquée en déclamant la formule de l'unicité "lâ ilâha illâ Allah" avant de pouvoir accomplir la prière de zohr (tisbar) comme enseigné par le Saint Maitre. Le Commissaire et ses compagnons arrivèrent et demandèrent aux fidèles groupés devant la mosquée : *Où est Limamou ?* On leur répondit qu'il était dans la maison.

Lorsque le Commissaire et ses subalternes entrèrent dans la maison, tous les habitants de Yoff, sortis de leurs demeures, devinrent des spectateurs curieux de savoir comment allait se terminer la rencontre de Limamou Lahi (psl) et les Français. Ceux-ci étaient armés de sabres et d'autres armes, tandis que Limamou (psl) n'avait rien d'autre que sa sereine confiance en Dieu. C'est pourquoi, quand ils arrivèrent chez lui, ils le trouvèrent seul sans arme, ni garde du corps. Les voisins Yoffois qui étaient hostiles au Saint Maitre étaient sortis de leurs maisons pour voir comment les blancs l'arrêteraient. Le Commissaire, armé d'un sabre et d'un pistolet, déclencha les hostilités en coupant la palissade de la maison et en tentant



de brûler l'une des cases du Saint Maitre. Seydina Limamou y posa sa main et le feu s'éteignit automatiquement. Puis, il déclara à son agresseur « *cette case ne brûlera guère* ». Pris de colère, il dégaina alors son pistolet. Seydina Limamou lui indiqua son oreille en lui proposant : « *tire ici. C'est plus rapide pour tuer un homme* ». Il s'exécuta en tirant à plusieurs reprises mais le pistolet ne marcha pas. Il prit alors ses menottes pour l'arrêter. Le Saint Maitre lui tendit ses mains, mais quand il ferma les menottes, Seydina Limamou Lahi (psl) prononça « Lâ illâha illâ Allah » et celles-ci tombèrent par terre. Après plusieurs autres vaines tentatives, le Commissaire se rua violemment sur Seydina Limamou Lahi qui le souleva d'un seul coup et le terrassa par terre, il s'évanouit. Limamou le souleva en lui disant « *lève-toi ennemi de Dieu, tu ne mourras pas sur cette terre de Dieu* ». L'infortuné se leva et courut rejoindre sa monture pour battre en retraite et quitta Yoff avec des cris de douleurs. Une fois devant ses supérieurs il leur révéla que Seydina Limamou n'était pas un homme ordinaire. Inquiètes, les autorités françaises sous l'impulsion de Cleret et l'autorisation du gouverneur intérimaire Quintrie<sup>31</sup> déci-

---

<sup>31</sup> Il assurait l'intérim de la Gouvernance de Saint Louis suite à l'absence du Gouverneur titulaire **Jules Genouille** absent depuis le mois de juin de la même année pour une cause que nous ignorons.

dèrent de lever une armée contre lui. Ils en informèrent le Serigne Ndakaru de l'époque du nom de Dial Diop II communément appelé **Dialy Beukeu**. Il leur informa que Limamou était son neveu et les pria de lui laisser le temps de faire la médiation entre eux et lui.

Il était un oncle paternel de Limamou. Il affirma aux Français que ce qu'on raconte sur Limamou n'est que calomnie et leur demanda de ne pas se rendre à Yoff avec leur armée et que lui-même se rendrait auprès de son neveu pour l'inviter à venir de lui-même à Dakar. Au jour fixé, le Serigne Ndakarou se rendit à Yoff accompagné de plusieurs notables de Dakar. Ils furent reçus et installés à l'endroit situé entre la maison et la mosquée de Limamou. Celui-ci serra la main, échangea avec eux d'agréables salutations, les mit à l'aise, son visage restant toujours souriant, il leur offrit des repas délicieux et variés. Chacun se régala. Puis le Serigne Ndakarou appela Limamou et lui dit, en présence de tous les notables qui l'accompagnaient :

*« Nous voudrions que tu ordonnes à tes fidèles de retourner chez eux et que toi, tu viennes avec nous afin que nous puissions te réconcilier avec les autorités françaises. Tu es un fils du pays, il ne serait pas correct que tu occasionnes la destruction du pays, car si les Blancs viennent ici, ils détruiront le village, or tu comptes ici*

*beaucoup de parents et tu es le soutien de plusieurs familles. »*

Limamou (psl) lui répondit : **« O toi mon oncle paternel, je t'avais dit, il y a de cela trois ans, que les autorités françaises t'offriront un grand parasol et qu'un jour toi et moi nous passerions la journée sous ce parasol, eh bien nous y voilà, c'est cette journée d'aujourd'hui »**

En effet, à l'endroit où ils étaient assis, on avait dressé pour le Serigne Ndakarou un large parasol, semblable à une maison. Limamou leur dit encore : **« Vous voulez que j'ordonne de s'en aller ces éperviers de Dieu, qui espèrent profiter de la grâce de Dieu répandue ici ? »** Limamou voulait par-là, leur faire savoir qu'il ne pouvait chasser les fidèles, qui ont cru et accepté ce que Dieu lui a ordonné et qui obéissent à ses commandements. Il leur dit encore : **« Vous voulez que je renvoie d'ici mes disciples pour rester seul et recommencer avec vous nos anciennes activités de pêcheurs de poissons ? Non, cela ne se fera plus jamais. Dieu m'a placé au-dessus de vous et au-dessus de toutes les créatures. Par ma taille, je vous dépasse en hauteur et aussi en profondeur. Limamou est Limamou de Yoff. Je ne bouge pas d'ici et personne ne peut rien contre moi. C'est Dieu qui m'a implanté ici afin que je lance un appel à l'endroit des**

***hommes et des djinns, et aucune créature ne peut empêcher cela. »***

Après ces paroles, Seydina Limamou (psl) saisit par la main son fils Seydina Issa, le futur continuateur de son œuvre et leur dit :

***« Je sais que je mourrai quand le terme en sera venu, mais si je meurs avant d'avoir accompli ce que Dieu m'avait ordonné, ce garçon achèvera mon œuvre. »*** En ce moment Seydina Issa n'était âgé que de neuf ou dix ans. Il s'adressa à nouveau à son oncle paternel et aux autres, du fait de leur insistance : ***« Vous pouvez rentrer chez vous, si Dieu le veut, je ferai ce que vous avez dit ».***

Après cette première attaque des colons qui s'est soldé par un échec et une humiliation sans précédent, leur fierté en fut blessée et leur respectabilité menacée. Seydina Limamou Lahi dit à ses compagnons que l'ennemi bien que combattu aujourd'hui ne baissera pas les bras face à cet affront et qu'il reviendra renforcé. Ainsi, il prépara ses disciples aux jours sombres qui les attendaient.

Seydina Limamou fit sa prière de début de l'après-midi, puis celle de *l'asr*, puis dit à ses fidèles réunis : ***« Tout envoyé de Dieu a dû subir un exil, je vous demande de vous disperser (provisoirement) ».*** Il conseilla ensuite à ses épouses d'aller séjourner ailleurs (auprès de

leurs parents). Après avoir accompli la prière du crépuscule, il prêcha devant ses fidèles, leur faisant savoir la grandeur et la récompense que Dieu réserve à ceux qui veulent bien être les compagnons d'exil de son Envoyé. Après la prière du crépuscule, et la dispersion de la foule, Limamou quitta Yoff, le moment de son départ étant ignoré par la grande majorité des gens. Quand les fidèles s'aperçurent qu'il était parti, accompagné de quelques-uns de ses plus proches disciples, ils se mirent à sa recherche, se dirigeant partout où ils espèrent pouvoir le trouver. Or nul ne connaissait l'endroit où il s'était réfugié, sauf un petit nombre de disciples.

En effet, tandis que les colons étaient en train de concocter un plan de déportation et de destruction du village de Yoff, Dieu ordonna à Seydina Limamou de s'exiler. Il quitta Yoff la nuit du 10 au 11 septembre 1887 accompagné de 4 de ses disciples que sont Thierno Sarr Thiom, Alé Mbaye, Demba Mbaye et Abdoulahi Samb. Seydina Limamou Lahi (psl) avait demandé, avant son départ d'exil, à ses compagnons de trouver des volontaires qui partiraient avec lui. Ils étaient 5 volontaires au départ, les quatre cités et Momar Bineta Samb que Seydina Limamou fit retourner pour porter assistance à sa famille et à certains de ses disciples. Il était d'une taille et d'une corpulence telle qu'il forçait le respect de tous « *O Momar*

***Bineta tu me rappelles Seydina Oumar qui fit gagner à l’Islam beaucoup en y entrant. Que Dieu te récompense infiniment. ».***

L’exil débuta après la prière du soir « icha » vers une destination inconnue. Ainsi, Seydina Limamou Lahi suivait l’ange Gabriel que Dieu lui avait assigné comme guide alors que ses compagnons le suivaient lui, le guide des biens guidés. En cours de route, il ne cessa de reconforter ses compagnons en leur rappelant que Dieu est avec eux et qu’il les guide.

Arrivés à hauteur de Diamalahi, le lieu où il est actuellement inhumé, il fit ses ablutions, une prière de deux prosternation et dit à ses compagnons : « ***Nous partons, mais nous reviendrons, car voici la demeure ; les peuples du monde entier seront ligotés et amenés ici et le jour de la résurrection, ils se retrouveront face à moi et j’aurai raison sur eux.*** ». A quelques centaines de mètres, il fit une prière mortuaire en un lieu qui deviendra le cimetière musulman de Dakar<sup>32</sup>, avant de poursuivre son chemin. Plus loin, à l’endroit qui deviendra Cambéréne, il dit à ses disciples : « ***n’entendez-vous pas***

---

<sup>32</sup> Il s’agit du **cimetière** de Dakar transféré à Yoff le premier juin 1974 à quelques centaines de mètres du mausolée de Seydina Limamou, différent du cimetière de Yoff layène qui est au bord de la plage à Diamalahi.

*des bruits* ? *Non* ! répondirent-ils. Alors Limamou désignant cet endroit obscur, désert et boisé leur dit : « **Voici la ville, voici les femmes qui puisent de l'eau et les jeunes gens qui chantent les louanges de Dieu et glorifient mon nom** ». Il continue son chemin s'arrêtant, priant, disant des prédications étonnantes comme la future naissance des villes qui s'établiront partout où ils sont passés.

Arrivés à l'endroit qui deviendra Ndingala, ils dépassèrent un grand baobab qui se prosterna devant le Saint Maître et ne se releva plus jamais ; cela en guise de preuve pour la postérité. Il dit « **j'ai un autre compagnon que ce baobab qu'il me reste à retrouver** ». Après quelques pas, ils virent un trou dans lequel il y avait des herbes mortes et d'autres débris. Limamou (psl) s'accroupit, débarrassa le trou des débris et aussitôt une eau douce jaillit en flots. Il en but et dit « **buvez, Thierno bois ! Voici mon autre compagnon** ». Le puits demeure jusqu'à nos jours intarissable.

Arrivés à l'endroit appelé Nguédiaga<sup>33</sup>, situé entre le rivage et le village de Malika<sup>34</sup>, Limamou s'arrêta fit une prière de deux prosternations et dit : « **Le Prophète Abraham est passé par ici, lors de son voyage au Cou-**

---

<sup>33</sup> En souvenir de l'arbre qui surplombait la dune.

<sup>34</sup> village non habité à l'époque et qui sera désigné du nom d'un marigot qui y était situé.

*chant*<sup>35</sup>, *l'un de ses fils a été enterré ici...* ». Puis, Limamou leur fit savoir qu'il venait de recevoir l'ordre de Dieu, transmis par l'ange Gabriel, de se diriger vers le Nord.

Arrivés à une dizaine de km de Yoff à hauteur de Malika, village non habité à l'époque, il déclara « *Dieu a mis des entraves au niveau de mes pieds je ne peux plus avancer* ». Ses compagnons rétorquèrent qu'il est leur guide donc si lui ne peut plus avancer eux aussi ne le pourront pas. Il recommanda à ses quatre compagnons de prendre les quatre directions afin de lui rapporter ce qu'ils trouveraient comme refuge. Son disciple Thierno Sarr Thiom qui avait pris la direction de l'orient vint lui rapporter qu'il avait trouvé un monticule de sable surplombé par un arbre qui semblait former un abri avec ses branches. Seydina Limamou lui répondit que c'est là leur lieu de refuge, une retraite qui devait durer trois jours. Avant d'y pénétrer Limamou récita une prière et dit : *c'est la même formule que Djibril m'avait enseignée lorsque je pénétrais avec Ababacar dans la grotte de Hira au cours de l'hégire* ». Durant ces trois jours, il recommanda à ses compagnons de jeuner, à l'émoi de ceux-ci qui se demandaient comment des exilés qui

---

<sup>35</sup> Afrique occidentale



n'avaient rien apporté avec eux comme provision pour-  
raient jeuner. Ils se disaient qu'il était plus judicieux pour  
eux d'économiser leurs forces dans cette épreuve dont ils  
ne connaissaient pas l'issue. Toutefois, le maître Seydina  
Limamou Lahi leur fit savoir que cette décision venait de  
Dieu et qu'il leur donnera de quoi rompre leur jeûne  
comme il l'avait fait à la Mecque lors de son exil vers  
Médine, accompagné d'Aboubacar et de son esclave af-  
franchi Amir. Cela fut fait comme recommandé. Au mo-  
ment de la rupture du premier jour du jeûne, Dieu guida  
deux de ses disciples à savoir **Sam Penda** et **Sira Tall**,  
qui arrivèrent sur le lieu reulé et caché où le Saint  
Maitre s'était retiré. Ils s'étaient mis à sa recherche lors-  
qu'ils ont appris sa disparition, parcourant les vergers aux  
alentours de Yeumbeul, Thiaroye et Malika. Au deu-  
xième jour, les deux bergers étaient accompagnés de Taf-  
sir Abdoulaye Diallo, Ali Yakh, Seynabou Diene et le  
petit Mandione dont la présence avait été requise par Li-  
mamou (psl) qui déclara « *seule la paix régnera là où  
Mandione est présent* ». Ces deux bergers lui apportèrent  
du lait caillé et du lait frais comme l'avait fait Oum Mahbad  
pour l'exil vers Médine<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> **Lait caillé** : il s'agit en réalité de lait frais (mêw en wolof) et de lait  
caillé (sow). C'est du lait caillé qui avait été servi au Prophète (PSL)

Pendant ce temps, la gigantesque expédition militaire arrivée à Yoff dans la même nuit vers 3heures du matin resta sur place pendant deux jours, attendant désespérément le retour d'Al Muntazar. Ainsi, se sont-ils ennuyés, énervés, et finirent par incendier la maison de Seydina Limamou. Le feu se propagea et alla détruire la baraque d'une dame française du nom de **Mme Zimmer** ainsi que des dizaines d'autres maisons d'indigènes. Celle-ci avait réclamé au Délégué de l'intérieur une somme de 1000 Francs pour refaire sa maison. Les fidèles restés à Yoff subirent toutes sortes de brimades au point qu'ils quittèrent le village pour se réfugier à Dakar chez certains compagnons comme Thierno Ababacar Sylla, Abdoulaye Diouf, Alassane Ndoumbé Dior, Ndongo Diagne etc., tous des disciples de Seydina Limamou Lahi al Mahdi (psl). Durant

---

par le berger du troupeau d'Abou Bakr lors de l'exil de la Mecque vers Médine dans la grotte de Hira. Mouhammad Hamidoullâh écrit dans le Prophète de l'Islam Tome 1 Page 158 : le berger du troupeau d'Abou Bakr apporta chaque soir la provision de lait, et le fils d'Abou Bakr, les nouvelles de la ville. La disparition d'Abou Bakr attira des châtiments sur les membres de sa famille, même ses filles, de la part des mecquois, qui annoncèrent une récompense de 100 chameaux à quiconque apporterait des nouvelles des disparus. Après trois jours, alors que la ville était un peu calmée, le berger d'Abou Bakr et le guide se rendirent à la caverne, avec les deux chamelles de voyage, et la petite caravane des quatre s'achemina vers Médine.

toute cette absence, la communauté fut dirigée par son ami et fidèle compagnon Thierno Ababacar Sylla.

Parallèlement, le délégué de l'intérieur **Cleret**<sup>37</sup> avait mobilisé tous les hommes valides des 7 villages lébous<sup>38</sup> de Dakar pour retrouver le Saint Maitre, en plus de télégrammes envoyés à ses collègues et supérieurs.

*« Troupes parties ce matin 3 heures : vient d'être informé Limamou Thiaw parti vers 11 heures nuit avec femmes et enfants et une vingtaine d'hommes par chemin bord mer. Ai télégraphié aux chefs de canton Rufisque, Commandant de cercle de Thiès, chef poste de Thiès. »*

Leur nombre était tellement important qu'ils ressemblaient à un essaim de sauterelles allant à la recherche de la meilleure des créatures, sous la contrainte. On battait des tam-tams et des tambours comme s'il s'agissait de fêter un mariage.

Le Délégué de l'intérieur Cleret (successeur de Baginski) décrit dans son rapport du 19 septembre 1887, l'importance de cette expédition militaire. Il écrit en effet :

---

<sup>37</sup> Accueilli avec indifférence à son début, ce fameux appel commençait à inquiéter les autorités coloniales, comme l'illustre Cléret directeur de l'intérieur à Dakar (de 1887 à 1888) qui dans son rapport du 19 septembre 1887 fait état du ralliement de certains marabouts à Limamou et affirme que leur présence autour de celui-ci était plus qu'un encouragement pour les autres.

<sup>38</sup> Ndakaru, Ngor, Ouakam, Mbao, Yoff, Thiaroye et Rufisque.

« *Monsieur Bert formait une véritable colonne composée de cavalerie et d'artillerie. Je fournissais 40 porteurs pour les bagages* ».

Forte déception pour ces soldats qui étaient prêts à tout détruire, car ils ne trouvèrent sur les lieux, ni Seydina Limamou, ni ses disciples. Alors qu'ils comptaient sur l'effet de surprise. Ignoraient-ils que Seydina Limamou Lahi (psl) est le plus informé des créatures ?

Au quatrième jour de l'exil, vers midi, un jour de mercredi, ils étaient plongés dans l'embarras, n'ayant aucune nouvelle de Limamou, qui pourtant n'était pas loin d'eux.

Limamou sachant combien ils étaient fatigués, envoya vers eux l'un de ses compagnons : ***Va leur dire que je suis ici, dis-leur de venir à moi.***

Lorsqu'ils vinrent à lui, ils étaient si nombreux qu'ils ressemblaient à des sauterelles. Une voix dans la foule cria « *tuez-le à la façon des nomades et qu'on en finisse*<sup>39</sup> » ; deux autres voix rétorquèrent « *ne le tuez pas vous n'avez aucun droit sur lui* ». <sup>40</sup> Il s'agissait de Gedj

---

<sup>39</sup> A l'époque, quand les nomades prennent quelqu'un, pour le tuer, ils le battent avec leurs bâtons jusqu'à la mort. Satan voulait donc qu'on commençât tout de suite à le battre de cette façon pour en finir avec lui

<sup>40</sup> Cela nous rappelle ici le croyant dont parle le Coran qui s'était porté au secours du Prophète Moussa (PSL), quand les gens de

Seck et Gorgui Diop, qui vouaient secrètement une sympathie pour lui. Limamou prit alors la parole « *qui est ce qui demande qu'on me tue ?* ». On murmura que c'est Serigne Tengeth (autorité coutumière à Rufisque).

« *Tu n'es point Ibrahima Seck, Serigne Tengeth tu es plutôt Satan le maudit, que j'avais combattu et vaincu hier à la Mecque, Ibrahima Seck est là-bas à Rufisque, il est malade des dents, il porte un foulard sur sa tête* ». Quand les gens se retournèrent, ils ne virent plus celui qui était avec eux et qui parlait sous l'apparence d'Ibrahima Seck.

Limamou leur déclara : *Faites de moi ce que vous voulez*. Ils répondirent :

---

Pharaon le menaçait. Dieu dit : « Et un homme croyant de la famille de Pharaon, qui dissimulait sa foi dit : "Tuez-vous un homme parce qu'il dit "Mon Seigneur est Allah" ? Alors qu'il est venu à vous avec les preuves évidentes de la part de votre Seigneur. S'il est menteur, son mensonge sera à son détriment ; tandis que s'il est véridique, alors une partie de ce dont il vous menace tombera sur vous. Certes Allah ne guide pas celui qui est outrancier et imposteur ! "O mon peuple, triomphant sur la terre, vous avez la royauté aujourd'hui ! Mais qui nous secourra de la rigueur d'Allah si elle nous vient ?" Pharaon dit : "je ne vous indique que ce que je considère bon. Je ne vous guide qu'au sentier de la droiture". Et celui qui était croyant dit : "O mon peuple, je crains pour vous un jour semblable à celui des coalisés. Un sort semblable à celui du peuple de Nouh, des 'Aad et des Samoud, et de ceux qui vécurent après eux". Allah ne veut faire subir aucune injustice aux serviteurs. Coran, 40-28

*Nous jurons par Dieu que nous ne pouvons rien contre toi. Nous t'avons cherché sous la contrainte, par manque de possibilité de résister aux français et par crainte (des représailles) de ces derniers ; mais ce n'est pas de notre propre gré, car toi tu es notre Saint Maître, tu es notre chef.*

Le chef de ce groupe composé d'individus habitant à Dakar, dont le nom est **Birama Wélé** déclara s'adressant à ses compagnons : *Vous, mes amis, sachez que la mère de Limamou est meilleure que la nôtre.* Limamou lui répondit : ***Toi, en tout cas ma mère est meilleure que la tienne, car mon père avait d'abord épousé ta mère, si ta mère était comme la mienne, elle ne se serait pas séparée de mon père.*** Par cette réponse, Limamou montra son courage et voulait faire comprendre aux gens venus l'arrêter qu'il n'avait pas peur d'eux. Il ajouta : « ***Si je ne tenais pas compte des « chapelets »<sup>41</sup> que vous portez autour du cou, vous ne recommenceriez plus jamais ce que vous avez fait aujourd'hui*** ».

Les trois jours passés en exil étaient ceux qu'il avait annoncés dans la formule : « trois ans, trois jours, trois mois ».

---

<sup>41</sup> Il parlait de leurs descendances qui devront devenir ses disciples, plus tard.

Alors que ceux qui venaient de l'arrêter le conduisaient à Dakar, l'heure de la prière du début de l'après-midi (*tisbar*) les trouva en chemin vers Yarakh (Hann) ; ils furent intéressés de voir Limamou faire ses ablutions, se disant qu'ils allaient avoir l'occasion de voir ses cheveux. Ils avaient appris, en effet que nul ne pouvait voir les cheveux de Limamou, toujours cachés par ses deux turbans<sup>42</sup>. Cela faisait penser à certains que son pouvoir lui venait de quelque chose qui était en dessous. L'occasion de la prière de *tisbar* était bonne pour enfin satisfaire leur curiosité. Limamou se mit à faire ses ablutions, sous le regard curieux de cette foule. Mais au moment où il devait toucher sa tête, une antilope fit irruption au milieu de la foule. D'aucuns même disent que pour mieux attirer l'attention sur elle, l'antilope boitait comme une proie facile à prendre. Et les lébous de la foule qui étaient friands de viande, préférèrent aller à sa poursuite plutôt que de rester. Ils dirent : « *hé ki lab kewël, kewël*

---

<sup>42</sup> Les deux turbans symbolisant la double mission qu'il a eu à mener ; le blanc rappelant sa première mission chez le peuple arabe. Mouhamed al Boussayri ne le présente-t-il pas dans son fameux ouvrage «*Al burda* » comme «le prophète des deux existences, de la double charge, de la double appartenance raciale, le seigneur des arabes et des non-arabes ? (Saydu-l-kawnayni wasaqalayn wal-fâriqayn, Seyd urbin wa ajamin) »

*gala sôkh, diappa leen way* » ! (Hé ça c'est une antilope, une antilope qui boite en plus, attrapons la).

A leur retour, ils n'avaient non seulement pas attrapé l'antilope, mais Seydina Limamou (PSL) avait déjà terminé ses ablutions. Ils dirent : « il nous a encore ensorcélés » (*njibara ti na nu*). C'était là, un des miracles qu'il réalisa de par la puissance de Dieu. Il restait à faire la prière ensemble. Limamou leur déclara : ***C'est vous qui devez diriger la prière, moi je ne suis que votre prisonnier, vous êtes mes maîtres.*** Ils lui répondirent : *Que Dieu nous préserve de la prétention de nous placer devant toi pour diriger une prière, c'est plutôt toi qui es notre maître.* Limamou présida cette prière puis leur déclara : ***Allons maintenant vers les Blancs que vous croyez capables d'anéantir mon appel au service de Dieu.*** Ils se rendirent donc avec lui auprès des autorités françaises.

Ces jours-là, les détracteurs et les hypocrites furent heureux. Ils pensaient que Limamou ne reviendrait plus chez lui. Celui qui nourrissait contre Limamou la haine la plus farouche, à cette époque, le nommé **Moussé Yesse Diagne**, était très content. Bien avant cet événement, il avait l'habitude d'adresser des menaces à Limamou.

Le commissaire de police de Rufisque, **M. Belval** s'empressa d'adresser un télégramme à **Cleret** et au juge



**Gilbert Desvallons:** « arrive des dunes Thiaroye où ap-  
prends que Limamou, sa femme, Abdoulaye Diallo et  
Demba ont été arrêtés par des gens de Dakar et Ru-  
fisque. Sont en route pour Dakar depuis 4 heures... »

**Cleret** transmet aussitôt la nouvelle à **Quintrie** qui ré-  
pondit par télégramme :

« Mettez immédiatement Limamou à la disposition du  
juge d'instruction ».

Ils arrivèrent au Tribunal de Dakar (actuelle Chambre  
de Commerce de Dakar) vers 17h. Arrivés sur les lieux,  
les soldats et les dignitaires lébous devaient attendre  
l'arrivée du juge pour qu'il donne sa décision sur celui  
qu'on accusait détenir des armes pour combattre  
l'administration coloniale. Avant son entrée dans la salle  
quelqu'un souffla au Saint Maître d'enlever son turban  
car personne n'avait le droit de porter ne serait-ce qu'un  
chapeau devant lui. Seydina Limamou dont personne  
n'avait plus vu ses cheveux depuis qu'il a lancé son appel  
à cause des deux turbans qu'il portait lui répondit qu'il les  
enlèverait si Dieu le voulait bien. Mais quand le juge  
entra dans la salle et que le greffier lui rappela l'obliga-  
tion de les enlever, son disciple Tafsir Abdoulaye Diallo  
lança un cri tellement fort qu'il se transforma en tonnerre  
qui s'abattit sur le tribunal dont trois des quatre murs se  
fissurèrent. Le juge et ses assesseurs et tout le public du-

rent prendre les jambes à leurs cous laissant le Saint Maitre dans la salle. C'est donc à l'extérieur du tribunal, en pleine rue, sur la place Protêt (actuelle place de l'Indépendance) à Dakar que le juge signa l'ordre de déporter Seydina Limamou (psl) à une destination inconnue et déclara que son disciple Tafsir Abdoulaye Diallo est encore plus dangereux que son maître.

Ils affrétèrent un bateau dans le but de le conduire loin de Dakar pour l'emprisonner. Mais c'était sans compter avec la détermination du Saint Maitre (psl) qui décréta qu'il ne quitterait jamais la région de Dakar en dépit de la force et des moyens colossaux des Blancs.

Ce fut le 27 du mois de zoulhidja (14 Septembre 1887) qu'il fut embarqué avec son disciple Tafsir Abdoulaye Diallo à l'heure de la prière de l'après midi (asr). Ce fut le jour le plus triste que connurent ses compagnons qui étaient désemparés à l'image d'un troupeau abandonné par son berger au milieu de la brousse. En Prophète averti, Seydina Limamou Lahi (psl) les réconforta avec ses parole pleines d'assurance : ***« si jamais le bateau qui m'emporte navigue assez loin jusqu'à ce que vous ne le voyez plus, alors sachez que je ne suis point le Mahdi que vous attendiez, le Prophète de la fin des temps. Ces blancs aux mains de qui je suis aujourd'hui, ne peuvent rien contre moi si ce n'est la volonté du Tout Puissant***

*qui m'a envoyé et m'a investi d'une mission prophétique que je dois accomplir en ce lieu* ». Détracteurs de sa mission, ses parents lébous jubilaient sur le quai en pensant qu'ils vont être enfin débarrassés de ce « soi-disant » prophète et seront désormais tranquilles.

## Le séjour à Gorée

A l'approche de l'île dakaroise, le bateau refusa d'avancer. On fit appel au commandant qui fit une vérification de tous les aspects techniques sans pouvoir déterminer l'objet de la panne. Ebahi, alors qu'ils étaient en route vers les lieux habituels d'exil tels que Wir Wir, le Congo, le Gabon, etc., leur projet commença à tomber à l'eau. Après avoir tout essayé sans résultats, ils décidèrent de faire descendre Seydina Limamou du bateau. Une fois fait, ils rallumèrent le bateau qui redémarrera comme s'il n'était jamais tombé en panne. Heureux, ils conclurent d'un simple obstacle de routine. Ils firent remonter Seydina Limamou Lahi pour continuer leur route vers son lieu de déportation. A leur grande surprise, le moteur du bateau refusa une seconde fois de s'allumer. Après une troisième tentative sans succès, ils durent reconnaître que ce n'était pas une panne technique mais une décision de Dieu.

Lorsque Limamou arriva à Gorée, on le plaça dans une cellule le séparant ainsi de son ami Tafsir Abdoulaye Diallo. A chaque fois que les sentinelles faisaient un tour de contrôle, ils trouvaient Seydina Limamou dehors en train de prier. Ils le remettaient en cellule à chaque fois. C'est ainsi que Dieu fit arriver un nuage tout noir et une

pluie diluvienne, accompagnée d'un vent violent qui fit tomber des murs. Un homme blanc qui était un ermite, sortit alors et se mit à courir dans les rues, frappant les murs et criant tout haut : *Faites sortir le saint que vous avez emprisonné, sinon, vous allez vite être frappés d'une malédiction.* Effrayés par cette tempête, les Français s'exécutèrent et l'installèrent dans un bâtiment assez vaste où fut placé un très beau lit. Puis on mit par terre beaucoup de sable de mer et on plaça dans l'appartement un canari pour l'eau à boire, un encensoir et d'autres ustensiles que l'on pensait lui être utile comme une bouilloire et d'autres choses. Les Français voulant tester la dimension spirituelle du Saint Maître (psl), lui présentèrent de la viande prohibée<sup>43</sup> (du porc et de la viande de chien), et aussitôt, Seydina Limamou Lahi (psl) fit apparaître un gros éléphant blanc qui les poursuivit et apeura toute la population de l'île. Pendant les deux premiers jours, il refusa de toucher à la nourriture que lui donnaient les colons. De peur d'être blâmé, l'administrateur **Lamart**<sup>44</sup> qui était responsable de la situation s'inquiéta. De peur qu'il ne meure entre leurs mains, ils proposèrent de le libérer. Mais il déclina leur offre en leur répondant

---

<sup>43</sup> Histoire racontée par Mouhamadou Mboup Kharikhou dans son ouvrage « Samratoul fouad »

<sup>44</sup> Rapporté par Abdoulahi Sylla dans « husnul jawab »

qu'il ne pouvait partir sans Abdoulaye Diallo<sup>45</sup> qui était maintenu en prison. Son ami intime Ababacar Sylla fit une requête auprès de l'administration coloniale pour qu'on lui assigne une personne spéciale pour de la nourriture « utile ». <sup>46</sup> Il leur avait demandé de laisser une de ses épouses effectuer cette tâche en plus de lui délivrer des laisser-passer pour les visites. Une requête que cette administration avait reçue comme une grâce, accepta car ne voulant pas être responsable de sa mort. On recruta pour lui faire la cuisine, une femme respectable, une bonne musulmane du nom d'**Aminata Diop**, qui fut remplacée par la suite par la dame Michelle Sène. Ce fut **Abdoulaye Diouf** qui ramenait les laisser-passer à Ababacar Sylla qui devait les donner à ceux qui voulaient se rendre sur l'île.

La somme que l'on remettait à la bonne femme pour les dépenses journalières de Limamou était une véritable aubaine pour elle car il ne mangeait rien d'autre qu'un

---

<sup>45</sup> L'emprisonnement de Tafsir Abdoulaye DIALLO symbolise à plus d'un titre que le noir n'était pas esclave de l'homme blanc, mais bien un serviteur de Dieu au même titre que les autres humains. Le terme Abd Allah signifie, en effet le serviteur ou adorateur de Dieu, en langue arabe.

<sup>46</sup> Manger utile et licite était l'une de ses préoccupations majeures, il recommandait : « Ne consommez et ne buvez que ce que vous avez honnêtement acquis »

peu de melon ou du manioc et ne buvait qu'un peu de lait.

Durant son séjour dans cette maison, ses bourreaux envoyèrent auprès de lui leur guide religieux, un abbé pour l'observer. Mais celui-ci n'osa pas l'observer directement en face-à-face à cause de l'intensité de la lumière qui jaillissait de son visage. Il fit placer un grand miroir à côté de Limamou (psl), pour le regarder plus aisément. Par ce moyen, il l'observait, mais cessait de le regarder à chaque fois que Limamou faisait face au miroir, pour recommencer son observation dès qu'il détournait le visage. Lorsqu'il termina son examen, il sortit, ferma la porte et déclara aux autorités : *C'est un fils de Dieu. Que lui voulez-vous ? Laissez-le rentrer chez lui. Si vous lui causez le moindre préjudice vous subirez rapidement une malédiction.* »

Les autorités venaient chaque jour lui rendre visite, avec politesse, s'excusant toujours de le déranger, et en blâmant les autochtones qui l'ont calomnié auprès d'eux.

Il recevait beaucoup de cadeaux de la part de ses visiteurs qu'il offrait par la suite aux habitants de l'île qui lui rendaient visite.

Quelques temps après, des Abbés, informés des agissements du Saint Maître (psl), voulaient le photographier, mais leurs tentatives furent vaines. « *Vous ne pouvez pas*

*fixer mon image, car une lumière artificielle ne peut pas fixer une lumière divine* ». Comment pourrait-on en effet, fixer l'image d'une personne qui n'avait pas d'ombre, une personne dont les pieds ne laissaient pas d'empreintes sur le sable mais laissaient une marque indélébile sur les roches, une personne qui, malgré la chaleur du soleil, était toujours couverte par une ombre ?

Pour un renversement de situation, cela en était un. Au départ, ils croyaient capturer un rebelle pour l'exiler hors du pays, au final ils se retrouvèrent avec un fardeau qui les avait pris en otage, refusant de repartir bien qu'étant libéré et dictant ses lois.

Durant ces trois mois d'exil, il réussit à se faire beaucoup de sympathisants et de nouveaux adeptes parmi la population autochtone dont la Sainte Michelle Sène, la grand-mère du conservateur de la maison des Esclaves, Boubacar Joseph Ndiaye.

Michelle Sène était de la religion chrétienne. Mais bien avant le séjour de Seydina Limamou à Gorée, elle avait vu en rêve le prophète Muhammed (psl) survolant l'île de Gorée accompagné de beaucoup d'âmes, toutes recouvertes de blanc.

Après ce rêve, des années se sont écoulées. Elle constata elle-même que celui qu'elle avait vu en rêve est bien



ici présent devant elle. Elle se convertit à la religion musulmane et devient disciple de Seydina Limamou.

Le jour de la libération de Tafsir Abdoulaye Diallo fut comme une journée de deuil pour toute la population qui ne voulait pas voir partir Seydina Limamou Lahi (psl), qui durant tout son séjour a fait preuve de générosité et de bonté envers elle. Par empathie, par sympathie, il passa une journée entière à Beer (Gorée). Celle-ci ressemblait plutôt à une cérémonie d'adieu pour parachever sa mission spirituelle qu'il venait d'accomplir afin d'inaugurer la réhabilitation de l'homme noir, longtemps traîné dans la boue au nom de préjugés raciaux, voire spirituels. Après son passage sur l'île, l'appellation Beer disparut au profit de celle de Gorée. Un nom qui signifie « **affranchi** », comme pour attester de cette mission libératrice du Prophète noir.

Son séjour en ces lieux symboliques conforte indubitablement cette parole qu'il ne cessait de rappeler à ses fidèles : « 3 ans, 3 jours, 3 mois ».

Durant son séjour à Gorée, Limamou fit, de par la volonté de Dieu, un acte miraculeux à l'occasion d'une visite que lui rendit une jeune femme. Celle-ci chantait et proclamait des prédictions dont les unes s'avéraient vraies et les autres fausses. Ses compagnons soutenaient

avec conviction ses déclarations et la prenaient pour une sainte. Un jour, accompagnée de sa suite, elle alla vers Seydina Limamou. Dès que celui-ci l'aperçut, il souffla dans sa direction. Elle tomba net à terre et déclara : « *Tu m'as démasquée, ô toi Limamou Lahi, je suis un démon* ». Dès son retour, elle mourut.

En racontant l'histoire triste et passionnante de Gorée, il est plus que jamais légitime de faire connaître au monde entier, l'autre face cachée de cette île, marquée par le passage du premier pionnier incompris de la Négritude qu'est Seydina Limamou Lahi (psl). Ce Prophète qui disait aux détracteurs de sa mission : « *c'est parce que ma peau est noire qu'on ne veut pas croire à ma mission, mais un jour viendra où Dieu mettra tous les pouvoirs entre les mains des noirs* ». Cette prophétie serait-elle l'accomplissement de la promesse d'Allah : « *Nous voulions favoriser ceux qui étaient opprimés sur cette terre et faire d'eux des dirigeants, les héritiers* ». <sup>47</sup>

---

<sup>47</sup> Coran, 28,5

## Le retour glorieux d'Al Muntazar

Seydina Limamou fut jugé par le juge **Gilbert Desvalions** qui fit un rapport de 11 pages dans lequel nous pouvons lire : *« dès le début de l'instruction, le règlement de non-lieu qui vient d'intervenir était à prévoir. L'élément criminel faisait en effet défaut...l'instruction a démontré que Limamou, pas plus que ses partisans n'étaient possesseurs d'armes...elle a également démontré que loin de prêcher la guerre sainte et des doctrines subversives, ce marabout enseignait au contraire la crainte de Dieu, l'obéissance aux parents et aux maîtres et la fidélité conjugale... »*

Des disciples de Limamou ayant appris sa libération, allèrent à sa rencontre à Gorée, pour revenir avec lui à Dakar. Les disciples qui le rejoignirent à Gorée le saluèrent et furent heureux de le revoir, tandis que ses ennemis, heureux de sa disparition nourrissaient à son égard des pensées pessimistes.<sup>48</sup>

Seydina Limamou, accompagné de ses disciples, quitta Gorée. Les amis qu'il comptait dans cette ville en furent tristes car la générosité de Limamou était sans borne; partout où il se trouvait, c'est lui qui subvenait aux be-

---

<sup>48</sup> Ils ignoraient que les serviteurs de Dieu traversent toujours des épreuves et des situations difficiles.

soins de ses hôtes en nourriture et autres nécessités. Au quai d'embarquement, des piroguiers en quête de clients, les appelèrent, chacun d'eux les invitant à monter dans sa pirogue. Ses compagnons choisirent une pirogue, Seydina Limamou en choisit une autre, mais il suivit ses compagnons dans celle qu'ils avaient choisie. Cette pirogue se dirigea alors vers Rufisque, s'écartant de la direction de Dakar, leur destination. Elle ne put même pas naviguer normalement en direction de Rufisque, et tourna en rond jusqu'à ce que la pirogue choisie par Limamou revienne les trouver au même endroit. Son propriétaire répéta alors à Limamou : *Maître, venez dans ma pirogue.* Limamou dit alors à ses compagnons :

***« Si tous les vivants s'étaient prononcés pour une vérité, et que moi je me prononce pour un mensonge, Dieu changerait mon mensonge en vérité et leur vérité en mensonge. »***

Ils montèrent donc dans cette embarcation et arrivèrent à Dakar. Seydina Limamou alla chez son ami, son grand disciple Ababacar Sylla.

Limamou resta longtemps dans cette maison, à Dakar, car les autorités françaises lui avait dit : *Vous ne retournerez pas chez vous à Yoff avant les assises du tribunal qui doit statuer sur le différend qui vous oppose à ceux qui vous ont calomnié auprès de nous, et nous ont ame-*

*nés ainsi à détruire votre maison. Ceux-là nous ne les laisserons pas tant qu'ils ne vous auront pas payé tout ce qui a été détruit chez vous.* Le jour du procès, les français confirmèrent les déclarations de Limamou et opposèrent un démenti à tout ce que ces personnes avaient affirmé. Puis ils dirent à Limamou : *Nous vous paierons ce qui a été détruit dans votre maison et nous poursuivrons ces personnes qui sont la cause de cette destruction.* Limamou leur répondit : **« Ne leur réclamez rien, je laisse tout entre les mains de Dieu, je leur pardonne car ils ne connaissent pas qui je suis. »**

Après son séjour chez Ababacar Sylla qui dura 9 mois, il retourna à Yoff et continua à prêcher. A la fin de son séjour, ce dernier lui donna la main de sa fille du nom d'Aminata Sylla qu'il prit comme troisième épouse. Ils eurent un fils qu'ils nommèrent Ababacar Lahi en hommage à ce compagnon véridique.

Toutefois, le juge **Gilbert Desvallons** n'avait pas manqué de faire remarquer dans son rapport que Seydina Limamou n'avait pas beaucoup de disciples parmi les habitants de Yoff et qu'il suffisait d'interdire l'accès de ce village à ceux qui n'y habitent pas pour que la puissance de Limamou soit à jamais annihilée. Il est probable que cette recommandation fut immédiatement exécutée. C'est pour contourner cette difficulté que Seydina Lima-

mou alla créer à 3 km à l'Est de Yoff le village qu'il appela « Kem-Médine » prononcé aujourd'hui « **Cambérène** », au cours de la quatrième année après son appel.<sup>49</sup> Il y installa une partie de ses disciples et nomma parmi eux les délégués que sont : Momar Binta Samb, Mbangnick Demba Ndiaye, Momar Niang et Sabakha Mbaye. Il créa également le village de Malika quelques années plus tard et y nomma comme délégué Momar Séné.

Un jour, à Cambérène, à l'occasion de travaux agricoles qu'il confia à un grand nombre de disciples venus de Thiaroye sur mer, de Yoff et surtout de Dakar, il fit égorger deux bœufs et l'on prépara une grande quantité d'aliments pour l'occasion. Toutefois, les travailleurs étaient tellement nombreux que l'on pensa que ces aliments seraient insuffisants. Lorsqu'on lui présenta les récipients contenant la nourriture en attirant son attention sur leur insuffisance, il demanda qu'on lui présente l'un des récipients. Il y puisa de sa main une portion, en mangea et remit le reste dans le récipient. Puis il ordonna de prélever de ce récipient une quantité d'aliments à mélanger avec le contenu des autres. Cela fut fait comme dit. Les travailleurs vinrent manger, ressemblant à un essaim de sauterelles, à cause de leur grand nombre. Tous furent

---

<sup>49</sup> Selon Assane Sylla dans « Les prophètes : Seydina Limamou le Mahdi et Seydina Issa Rohou Lahi »

rassasiés de toutes sortes d'aliments couscous, riz, bouillie de céréales arrosée de lait, viande, ragoût, etc....).

Les récipients restèrent encore bien pleins comme si on n'en avait mangé que très peu. Certaines personnes en amenèrent chez eux.

Limamou soignait toutes sortes de maladies, par simple imposition sur le malade, de ses saintes mains ou par un souffle de sa bouche. Des fois, il posait ses lèvres sur le ventre du malade, aspirait et en faisait sortir le mauvais sang ou un caillot. En plus il guérissait le malade en lui faisant porter ses propres vêtements ou en posant sur lui son turban. Des fois, il le guérissait par des prières qu'il prononçait.

Par ces gestes variés et nombreux, et avec le secours de la puissance de Dieu, des malades recouvraient rapidement leur santé. Un jour on lui amena un individu souffrant et inconscient, transporté à bras d'homme. On l'étendit devant lui, Limamou prononça une brève prière puis demanda de l'eau. Il lava le gros orteil de son pied droit et demanda qu'on ouvre la bouche du malade. Il mit son gros orteil dans la bouche du malade, celui-ci cessa de bouger, s'endormit quelques instants puis se releva et demanda : *Qui m'a amené ici ?* Toute l'assistance fut étonnée de la rapidité de cette guérison.

Lorsque les sataniques individus furent convaincus qu'ils ne pouvaient nuire à Limamou, ils se méfièrent de lui et ne cherchèrent plus à l'aborder directement, mais ils s'en prenaient plutôt à ses amis. Il est rare en effet que Satan laisse en paix des hommes qui n'ont pas l'envergure d'un envoyé de Dieu. Dès que les concitoyens de Limamou s'aperçurent que nul ne pouvait le nuire d'aucune façon et que sa science non apprise et ses actes miraculeux étaient connus de tous, ils nourrirent contre lui une jalousie implacable.

C'est qu'en effet, une partie des concitoyens étaient détentrices d'idoles. Les uns faisaient du charlatanisme, les autres recevaient de leurs idoles des informations, d'autres avaient implanté dans la cour intérieure de leur maison un pilon en bois qu'ils arrosaient chaque jour de lait et de farine de mil diluée pour en tirer une science. Ils mélangeaient tout cela avec leurs pratiques religieuses au service de Dieu. Parmi toutes les communautés ou confréries religieuses qui étaient présentes dans cette contrée, seule celle de Seydina Limamou (psl) avait ouvertement condamné cette pratique allant jusqu'à saccager ces idoles à l'instar de ce qu'avait fait Abraham (psl). Cela explique la haine que lui vouaient ses parents lébous, très conservateurs, et leur appartenance à d'autres



confréries plus tolérantes à l'endroit de leurs pratiques païennes.

Ainsi, une bonne partie des musulmans qui ne croyaient pas en la mission de Limamou avaient conservé à côté des pratiques religieuses musulmanes des pratiques païennes relevant de l'idolâtrie.

La plupart des femmes s'adonnait à un culte d'idolâtre. Elles avaient en elle un souffle démoniaque qui leur infligeait des crises agitées, durant lesquelles, elles énonçaient des informations ou prédictions le plus souvent mensongères et impies. De ce point de vue, il y avait parmi elles de grands démons et elles avaient leurs prêtresses. On organisait pour elles des cérémonies pour l'installation à domicile d'un pieu ou d'un vase sacré sur lesquels on déversait, en offrande, du lait et autres liquides précieux. Généralement ces personnages étaient de vieilles femmes. Lorsque quelqu'un tomba malade, elles déclaraient tout de suite qu'il était sous l'emprise des « Tûrs » qui sont des esprits ou djinns alliés à une famille depuis plusieurs générations et sont l'objet de ce genre de culte qui est décrit ici.

Ils recevaient des offrandes sur les autels dressés à leur intention ou d'un souffle. Or ce prétendu souffle n'est autre qu'un démon. Elles décidaient alors de le soigner par une science satanique. On organisait une céré-

monie appelée "*ndeup*" où s'assemblaient des femmes, des enfants et des hommes frivoles, au son de tam-tam ; on dansait, chantait, on sacrifiait un mouton, une chèvre ou un bœuf et l'on buvait le sang chaud jaillissant. Par cette forme de thérapie, on transgressait tous les interdits religieux. Si la maladie était due à un souffle satanique, ces femmes s'en apercevaient d'une certaine façon et savaient ainsi que le malade était un des leurs. Si elle n'était pas due à un souffle satanique, cette thérapie s'avérait inefficace et pouvait même entraîner la mort du malade. Et dans ce dernier cas, elles déclaraient que le malade ne s'est pas présenté assez tôt et qu'ainsi le Rab (ou Tûr) étant en colère a rejeté l'offrande. Tout cela n'est que mensonge, impiété et idolâtrie. Si en effet quelqu'un dont la maladie était due à un souffle satanique se trouvait guéri par cette thérapie, on s'empressait alors de lui ériger un pieu ou une pierre qui devenait pour lui l'objet d'un culte qui veut qu'il y répande chaque jour du lait ou d'autres aliments, choses que Dieu interdit de répandre par terre. Telle était la coutume qui prévalait parmi ce peuple depuis des temps anciens jusqu'à l'époque de Limamou. Dès que Seydina Limamou fut suffisamment connu, s'il arrivait à l'une de ces femmes musulmanes d'aller lui rendre visite, il lui suffisait de lui poser sa sainte main sur la tête pour qu'aussitôt sorte d'elle le démon qui l'habitait. On enten-

dait alors une voix déclarer en s'éloignant : « *Je suis un tel, ou encore je m'appelle tel* ». Ainsi le démon la libérait complètement. Débarrassée de son démon, elle devenait bonne musulmane, soumise à Dieu, véritable adepte de l'Islam. Même les premiers disciples de Limamou Lahi avaient le don de soigner des malades de ce genre. En effet, par l'invocation des noms de Dieu ils expulsaient les démons et guérissaient les malades. Les malades qui refusaient d'aller vers Limamou et ses disciples conservaient durant toute leur vie leur démon.

Les choses continuèrent ainsi, les disciples allaient et guérissaient les malades. Mais comme cela n'empêcha pas la majorité des gens de se détourner de Limamou refusant de croire en sa mission, de pratiquer un islam orthodoxe, Limamou ordonna à ses disciples de ne plus soigner ce genre de maladie. Il leur dit en effet : « ***Dieu vous a donné ce pouvoir comme une sorte de provision supplémentaire afin que les gens croient en Lui et son Prophète. Puisqu'ils ne veulent pas croire, abandonnez cette pratique*** ».

Le 25 juillet 1890, l'administrateur principal du cercle de Dakar **Patterson**, appuyé par le Directeur **Fawtier**<sup>50</sup> demanda l'exil de Seydina Limamou hors pays, mais sa

---

<sup>50</sup> Remplaçant de Quintrie.

requête restera sans suite pour une cause que nous ignorons jusque-là. Par contre, le gouverneur **Clément Thomas** qui donna son accord pour l'expulsion de Seydina Limamou d'après le télégramme de Fawtier sera affecté 15 jours après en Inde.<sup>51</sup> Fawtier quant à lui sera affecté à la Martinique en février 1891. Patterson qui était l'instigateur de tout cela, sera accusé d'être impliqué dans une affaire de meurtre d'une femme au Fouta<sup>52</sup> et fut ainsi affecté au Tahiti le 3 décembre 1892.<sup>53</sup>

Alors que le nombre de ses disciples augmentait de jour en jour, Limamou Lahi (psl) demanda aux Yoffois de restreindre l'espace occupé par leurs clôtures pour permettre aux nouveaux venus de s'installer. Ceux-ci lui répondirent sur un ton sarcastique « *n'est-ce pas toi qui te proclame prophète, va demander à la mer un espace où loger tes disciples.* ». Quelques jours après, la mer se déchaîna et inonda toutes les cases aux environs de la plage. Tôt le matin, disciples comme détracteurs vinrent à lui pour lui demander de trouver une solution face à cette situation. Il répondit : « *En réalité, la mer était juste venue nettoyer cette terre des souillures mais s'il plaît à Dieu, cela ne se reproduira plus.* ». Il se leva

---

<sup>51</sup> Décret du 23 août 1890

<sup>52</sup> Région nord du Sénégal

<sup>53</sup> Bulletin administratif du Sénégal de décembre 1892, p.538

alors et prit la direction de la mer sans que personne ne sache ce qu'il avait l'intention de faire. La foule le suivit jusqu'à la plage, il pointa du doigt la mer dont les vagues battaient en retraite telles des nattes que l'on pliait. Arrivé à un certain niveau, il traça un trait sur le sable et déclara : « *C'est vous qui ne me connaissez pas mais cette mer me connaît et sait ce que je représente auprès de mon Seigneur. S'il plait à Dieu, elle ne franchira plus cette limite.* ».

Malgré tous ces échecs, les gens ne cessèrent de vouloir le mettre à l'épreuve. C'est la raison pour laquelle, un érudit de l'époque sachant qu'il est illettré voulut le ridiculiser en lui envoyant une lettre écrite en arabe et qui concernait toute la population de Yoff. Limamou recevant ladite lettre fit appel à son troisième fils Ababacar lahi, un rejeton qu'il a eu avec sa troisième épouse Aminata Sylla, surnommée Tuut. Devant toute la population de Yoff, il demanda à son fils Ababacar de lire la lettre, celui-ci n'ayant que 6 ans et n'étant pas encore scolarisé.

*-Ababacar, lis cette lettre !*

*-je ne sais pas lire, Père*

*-lis cette lettre Ababacar !*

Il lui a fallu répéter cette injonction 3 fois pour que celui-ci commence à lire, à l'émoi de toute l'assistance. Au

premier essai, il commença à lire lettre par lettre. Au deuxième, il lit la lettre normalement et au troisième, il corrigea les fautes de grammaire et de syntaxe qu'avait commises l'auteur. Limamou lahi (psl) lui dit alors : « *Si quelqu'un te demande qui est ton maître O Ababacar, réponds-lui que c'est Limamaou Lahi, le Maître de ces temps-ci ; si on te demande qui est le Maître de Limamou, réponds que c'est Allah, le Maître également d'Adam.* »

Quelques années après, son fidèle ami et compagnon Thierno Ababacar Sylla rendit l'âme. L'émissaire venu de Dakar l'en informa et lui fait savoir qu'on attendait que lui pour procéder au lavage mortuaire et à l'inhumation. Limamou vint à la grande mosquée de Dakar là où Thierno Ababacar Sylla fut imam et juge pendant 22ans. C'est là où il fut destitué pour avoir répondu à l'appel de Limamou. Son corps était dans la morgue et tous les dignitaires lébous attendaient Limamou (psl) avant de procéder à l'inhumation de son disciple. Ils commençaient à perdre patience d'autant plus qu'ils ont toujours considéré que Thierno Ababacar Sylla avait commis l'erreur de sa vie en rejoignant Limamou et en renonçant à tous ses privilèges. Aussitôt Limamou arrivé, un dignitaire lébou l'intercepta : « *C'est toi que l'on attendait depuis pour pouvoir inhumer Thierno Ababacar Sylla.*

*Tu es irrespectueux en faisant attendre tous les dignitaires lébous de la presqu'île du Cap-Vert. D'ailleurs, s'il ne s'agit que de toi la prière mortuaire risque de ne pas se faire* ». Par ces paroles, il a voulu minimiser Seydina Limamou Lahi (psl) en lui rappelant que c'est un illettré qui ne sait probablement pas comment faire une prière mortuaire et lui signifier son mécontentement de les avoir fait attendre. Limamou lui répondit : « **Peut-être même qu'aujourd'hui cette prière mortuaire dont tu parles ne se fera pas.** ». Il dépassa la foule et se dirigea vers la morgue où il trouva Thierno Ababacar Sylla allongé. Il entra dans la pièce, fit trois circumambulations autour du cadavre, s'assit par terre, mit la tête du défunt sur sa cuisse et l'appelle par son nom: « **lève-toi Ababacar !** ». Celui-ci ne répondit pas, la deuxième fois sera également sans réponse, à la troisième fois, Ababacar Sylla éternua. Limamou lui dit : « **qui suis-je Thierno Ababacar ?** ». Il lui répondit : « *Tu es le seigneur des premiers et des derniers, la meilleure de toutes les créatures de Dieu, j'en ai la certitude moi qui étais dans l'au-delà* ». Effectivement, ce jour-là, la prière mortuaire n'a pas finalement eu lieu. Après cela, Thierno vécut une semaine avant de rendre l'âme, cette fois ci définitivement.

## **La « maladie incurable » de Limamou Lahi (psl)**

Sa générosité fut la première raison pour laquelle on l'accusa de fou. Cette supposée folie ne l'avait plus quitté jusqu'à sa mort. Au contraire, si ceci est une maladie, l'on pourrait dire qu'elle s'aggravait de jour en jour.

Il était plus généreux qu'un nuage déversant la pluie ou un torrent d'eau. Il distribuait aux gens ses biens, donnait à manger à tous ses visiteurs. Du matin au soir, le feu restait allumé dans la cuisine. Il offrait plusieurs sortes d'aliments. Après le riz, venait le pain et la viande ou un autre aliment. Il n'avait d'autres soucis que de glorifier son Créateur, de prier, de distribuer ses biens, d'offrir à manger, d'aider les nécessiteux, de secourir les pauvres et les faibles comme les vieilles femmes, les mendiants et autres. Il aidait aussi bien ceux qui l'aimaient que ceux qui le haïssaient et qui nourrissaient de la jalousie à son égard. Il distribuait tout ce qui était en sa possession à tel point que ses proches le lui reprochèrent. Il leur répondit : « *Je ne garde rien, car je sais que je mourrai un jour et après ma mort nul ne pourra me faire parvenir les biens que je laisserai ici. Or un endroit que je dois quitter, je n'y laisse pas des biens que personne ne pourra m'apporter ni m'envoyer* ».



Ainsi, de par sa bonté et sa générosité, il distribuait à ses concitoyens toutes sortes de biens : bœufs, chèvres, ânes, pirogues, etc. Il les aidait sans tenir compte de leur refus de croire en sa mission. Mais de leur côté, malgré leur mécréance, tous le respectaient et reconnaissaient son autorité. Ils venaient à lui pour le consulter sur tout ce qui leur posait problème ou les embarrassait. Très souvent il les aidait et il ne voulait qu'on lui rapporte d'eux d'autres propos que de bonnes paroles. Il avait le cœur indulgent à l'égard de tous les musulmans.

Un jour, des habitants de Yoff vinrent à lui « *cela fait deux semaines que nous peinons à trouver du poisson en mer. Peux-tu prier pour nous afin que la mer redevienne comme avant ?* ». Limamou (psl) leur demanda :

« ***Qui a créé les poissons ?*** Ils répondirent : « *Dieu, évidemment* ». Il ajouta : « ***Qui m'a envoyé comme messager ?*** ». Ils ne répondirent pas à la question. Sans tenir compte de cela, Limamou se leva, prit la direction de la mer, suivi des gens qui étaient venus requérir des prières. Une fois sur place, il mit le gros orteil de sa jambe dans la mer et tourna le dos pour retourner chez lui. Aussitôt, on vit beaucoup de poissons atterrir sur la plage. Les gens en prirent, en amenèrent chez eux et se régalèrent.

Il ne voulait que le salut de tout musulman. Or ses contemporains ignoraient qu'il était la miséricorde de

tous les musulmans. Il arrive bien souvent qu'un peuple se détourne d'un Envoyé de Dieu ou d'un grand Saint qui était pour lui une faveur de Dieu par égarement, par refus de croire ou par simple jalousie car la vérité est facile à reconnaître.<sup>54</sup>

La générosité de Limamou était telle que pendant les périodes des travaux champêtres, il envoyait ses disciples labourer les champs des autres et faisait préparer par des femmes des repas de riz ou de mil qu'on leur apportait avec de l'eau aux champs. Les propriétaires de ces champs n'avaient alors rien d'autre à faire que de rester chez eux, n'ayant même pas à dépenser pour de la nourriture. Il agissait ainsi chaque année avec ses concitoyens durant toute sa vie. De si belles qualités ne se rencontraient que chez lui. On n'avait jamais entendu ailleurs quelqu'un pratiquer de pareils actes.

Parmi ses actes de générosité, il faut ajouter l'aide quotidienne comme par exemple il lui arrivait de payer pour eux des dettes. A celui qui était menacé de divorce

---

<sup>54</sup> Nul ne peut s'attacher à un état de pureté corporelle et spirituelle permanent, faire régulièrement ses prières à l'heure de chacune d'elles, donner constamment ses biens et manger peu sans être détenteur de la vérité. Dixit Cheikh Makhtar Lo dans « Buchral muhibine »

du fait qu'il n'avait plus rien pour faire vivre son ménage, il donnait de l'argent et rétablissait un climat d'entente dans son foyer. Il donnait aussi de l'argent à la femme qui voulait rembourser sa dot à son mari pour rompre le mariage lorsque, connaissant les défauts du mari, il était persuadé qu'il valait mieux rompre ce mariage.

Il lui arrivait de transplanter une case de son épouse à quelqu'un qui n'avait pas de logis, ou même d'offrir un lit appartenant à sa femme à quelqu'un qui n'en avait pas. Il agissait de la même façon pour d'autres besoins. Il offrait des matériaux de bois ou de la paille.

Seydina Limamou ne voulait rien d'autre que servir Dieu. Il ne s'est jamais réservé un champ pour lui-même. Ce n'était point pour lui qu'il cultivait ou plantait. En toutes choses, il s'était abandonné à la volonté de Dieu.

Il ne mangeait et ne buvait rien d'autre qu'un peu de lait caillé coupé d'eau, ou un morceau de poisson, ou une tranche de melon, ou un peu de manioc. Ainsi, la faim ne le quittait jamais. Il s'abstenait volontairement de manger, jusqu'à ce que la peau de son ventre s'aplatisse sur l'os du dos. En voyant son ventre, on crorait qu'il serait incapable de se tenir debout à cause de l'intensité de la faim. Or, il était agile, actif et plein d'ardeur dans ses actes, et il l'était surtout lorsqu'il recommandait de faire le bien, de s'éloigner du mal, et s'orienter vers ce qui est

utile pour l'autre monde. Quand il s'agissait de prêcher, il avait plus d'ardeur que n'importe qui. Il n'écoutait pas ceux qui lui reprochaient son détachement de ce monde.

Sa conduite à l'égard de ceux qui le haïssaient était empreinte d'une telle courtoisie qu'on les croirait être ses amis. Il n'accordait aucune importance à leurs médisances, ni aux complots qu'ils tramaient, car en toute chose, il s'en remettait en toute confiance à Dieu. Il savait que nul ne peut être utile ou nuisible à quelqu'un sans l'assentiment de Dieu.

Il a accompli sa mission en transmettant le message de Dieu aux hommes et aux djinns pendant vingt-six ans au cours desquels un seul petit nombre de disciples, les élus de son peuple, a accepté son appel comme ce fut le cas auprès de son premier peuple (c'est-à-dire auprès des arabes, lors de sa première mission). Mais cela ne l'empêcha pas de persévérer dans son appel. Il disait : « *il ne m'appartient que de prêcher. Le reste est entre les mains de Dieu. Sa volonté s'accomplira parmi ses créatures. Je ne suis que son serviteur chargé de transmettre ce qu'il m'a ordonné, cela seul m'appartient* ». Il était pourtant si désireux de voir son peuple croire en sa mission, mais ces gens le délaissaient et allaient ailleurs suivre des marabouts. Or, il est lui, le Saint Maître de notre temps. On ne pouvait trouver son semblable nulle

part à travers le monde, car il est l'Imam que l'on attendait. Mais de la même façon que les habitants de la Mecque se comportèrent à l'égard de Mohammed (psl), les habitants de Madyan à l'égard de Chu'ayb, de même dans tout pays où se manifesta un Envoyé de Dieu, les gens se comportèrent de la même façon et ce fut toujours ainsi depuis l'époque de Noé jusqu'à celle de Mohammed (psl).<sup>55</sup>

---

<sup>55</sup> Voir le livre de Cheikh makhtar LO « Buchral muhibine »

## Les épreuves de la dernière heure

A partir de la vingtième année de son appel, ses épreuves s'intensifièrent. En effet, il est de coutume que les gens de biens, saints et prophètes subissent des épreuves à la fin de leur vie, cela en guise de rédemption pour eux-mêmes mais surtout pour leurs peuples. Sa faim devint plus intense, lorsqu'on lui demandait pourquoi il jeunait presque tous les jours ou mangeait peu, il répondait : « *Je tronque ma faim contre votre rassasiement dans l'au-delà.* ».

Il eut mal aux yeux intensément. On lui amena un guérisseur incompetent qui aggrava la situation. Il perdit la vue de l'œil, mais garda celle du cœur. Ainsi pouvait-il annoncer tout visiteur avant même que les gens qui n'avaient aucun problème visuel ne puissent le voir ou l'identifier. Il annonçait celui-ci toujours avec humilité évitant d'être catégorique en utilisant des expressions telles que « *je crois que c'est untel* ». Sa supposition était toujours juste. On comprit alors que ce n'était pas un tâtonnement mais juste une leçon d'humilité. La cécité dura sept ans à l'instar des épreuves de prophètes tels que Job, Joseph, Jacob. C'est également durant ces dernières années de prédication qu'il insista sur le respect scrupuleux des recommandations divines, des pratiques cul-

tuelles. A ces temps-là, il discutait de plus en plus avec ses compagnons les informant de l'arrivée d'événements qui allaient se produire dans l'avenir tels que les calamités qui allaient s'abattre sur les occidentaux et les arabes, le nombre des morts comme à l'occasion d'épidémies, les morts subites, la pauvreté, la famine, les souffrances imposées aux peuples par les souverains, des temps mauvais dans tous les pays.

En réalité, des maux de toutes sortes n'ont jamais quitté Limamou (psl) depuis sa jeunesse jusqu'à son âge mûr. Il avait toujours mal soit à la main, aux doigts, aux dents, à l'oreille, etc. A chaque fois qu'il tombait malade, c'était grave et on pensait toujours qu'il ne guérirait pas à cause de l'intensité du mal. Cependant, lorsque des visiteurs venaient le voir, pour une raison sérieuse ou non, il semblait tout à fait guéri à cause de la clarté de sa voix, de ses rires, à cause de ses sourires, de la manière dont il les mettait à l'aise et dont il subvenait à leurs besoins jusqu'au moment où ils s'en allaient. Il avait une capacité à cacher sa douleur qui émerveillait tout le monde.

Lorsqu'il devint aveugle, les détracteurs et les égarés s'écrièrent : « *Limamou Lahi qui se disait prophète est devenu aveugle, comment quelqu'un qui se dit Envoyé de Dieu peut-il devenir aveugle ?* ». Ignoraient-ils que tous les maux qui atteignent l'homme ordinaire peuvent at-

teindre les prophètes ? Ignoraient-ils que le prophète Jacob devint aveugle à force de s'apitoyer sur la disparition de son fils Josep ? Ignoraient-ils que le prophète Jean Baptiste fut tué par son peuple, que le prophète Jarjis<sup>56</sup> fut tué par incinération dans un fossé incandescent ? Ils sont nombreux les prophètes qui furent tués, hués ou qui subirent des sorts analogues.

Aucun des disciples, enfant ou adulte, homme ou femme ne faisait la prière sans avoir fait ses ablutions. Limamou disait à ce propos : « *J'ai contracté une alliance avec l'eau et la terre. L'eau ne fait aucun mal à celui qui croit en moi et suit mes commandements* ».

Il ne s'asseyait que par terre, directement sans tapis, peau ou autre chose à étendre sur le sol.

En 1906, à l'âge de 63 ans, des dignitaires l'avaient saisi et lui avaient posé la question suivante :

« *Pourquoi, vous réclamant être le Prophète Muhammad (psl) avez-vous dépassé les 23 ans de la fin de la mission de Celui-ci ?* »

Il leur répondit : « *je dois attendre 3 ans pour que Issa atteigne ses 33 ans* ». Il appela son disciple Mahmoud Diakhaté à qui il demanda de formuler une prière pour lui afin qu'il reste 3 ans de plus sur terre. Celui-ci se sentant

---

<sup>56</sup> Plus connu sous le nom de St Georges



impuissant devant lui déclina sa requête avant que Limamou lui dit « *Mahmour prie pour moi car Allah exhausse toujours tes prières* ». Celui-ci s'exécuta, quelques secondes après, Limamou déclara que Dieu avait exaucé ladite prière.

## Les adieux

A la vingt-sixième année de son appel, par la volonté de Dieu, il était sur le point de quitter ce monde. Il leur recommanda de donner constamment l'aumône, de secourir les musulmans, de supporter avec patience les malheurs de ce monde, d'être reconnaissant envers Dieu pour ses bienfaits, et d'accepter ses décisions. Il disait en tout instant : « *Soyez actifs dans la pratique du bien et des bonnes paroles* ». Il disait après chaque prière : « *Allahumma baabal buchrâ bikallmati lâ ilaha ila lah (O Dieu porte du bonheur... par la grandeur de la parole il n'y a d'autre souverain que Dieu)*. Il parlait ainsi à haute voix et les fidèles qui priaient derrière lui répétaient ce qu'il disait. Nul n'avait jamais entendu une voix aussi sublime que la sienne.

Ainsi, Al Muntazar leur annonçait sa mort prochaine, mais ils ne la comprenaient pas. Il disait constamment à cette époque :

« *Que celui qui a quelque chose qu'il donnerait de bon cœur à Mohammed me le remette. Arrivé au jour du jugement dernier, si vous me voyez ainsi que Muhammed je le lui remettrai. Par contre, si vous ne voyez que moi, vous saurez que j'en suis le destinataire* ».

Le mois de Ramadan qui devait être le dernier de sa vie arriva. Il ordonna que durant ce mois les pratiques religieuses se fassent avec plus de ferveur, que l'on clamât beaucoup les louanges de Dieu, que l'on évitât les bavardages futiles. Au milieu du mois, il ordonna d'écrire des lettres à destination de toutes les parties du Sénégal pour demander à ses fidèles de venir assister à la fête de la fin du Ramadan, et cela parce qu'il savait que la fin de sa vie terrestre était proche. A cette époque, son corps était décharné comme serait un bâton couvert de vêtement.

Cependant, assis ou accroupi, il avait toujours aux yeux de ses disciples un aspect imposant, avec un visage éclatant de beauté et de lumière, Mais s'il soulevait son vêtement, laissant apercevoir son corps, ils en étaient stupéfaits, et ils se demandaient comment il pouvait être vivant. On ne pouvait distinguer la poitrine du ventre, tellement il était décharné et ressemblait à un bâton planté.

Le jour de la fête de la Korité (fin du Ramadan) il demanda aux fidèles de se dépêcher, de se joindre rapidement à lui pour la prière.

Il déclara : « *Si vous ne vous dépêchez pas je ne pourrais pas me rendre au lieu de prière, car je suis un mort* ».

En ce moment-là, son futur remplaçant, son fils Seydina Issa Rohou Lahi était dans le Cayor dans un village appelé Ngakham.

Au milieu de la matinée, il s'habilla de ses plus beaux vêtements, entoura sa tête d'un turban blanc couronné d'un turban noir et se dirigea vers la foule. Ses disciples étaient tous habillés de blanc. Il était parmi eux tel un soleil parmi des lunes. Son turban s'apercevait au-dessus des têtes de tous les fidèles, toutes tailles confondues. Dès qu'il sortit de sa maison, il s'arrêta à cause de l'intensité des douleurs qu'il ressentait et déclara : « *Si l'on disait qu'un mort peut diriger une prière, cela paraîtrait étonnant, je le jure par Dieu, je suis un mort* ». Ils continuèrent à marcher jusqu'à la hauteur de la mosquée, Limamou Lahi s'arrêta une seconde fois et dit : « *Certes, je suis un mort* ». Puis il posa les deux bras sur les épaules de deux disciples pour s'appuyer sur eux et marcha jusqu'au lieu de la prière. Aussitôt arrivé, il s'assit, la sueur coulait abondamment de son corps. Il attendait ainsi que tous soient présents : hommes, femmes, adultes et enfants afin que personne ne rate cette prière qui devait être sa dernière prière de Korité. Peu après, il dit à son disciple Cheikh Makhtar Lo :

« *Makhtar Lô, qu'avait dit l'ange Gabriel au Prophète Mohammed, en pareille circonstance ?* ». Il ne

répondit pas. Il lui répéta la même question une deuxième fois, puis une troisième fois. Sans réponse, il lui dit alors : « ***Ne lui avait-il pas dit : approche-toi de moi ?*** » Cheikh Makhtar lui répondit : « *Oui* ». Mais il ne savait pas où il voulait en venir, c'est seulement plus tard, après sa mort qu'il comprit. En effet, lorsque Mohammed (psl) fut très malade, et sur le point de quitter ce monde, l'ange Gabriel vint à lui et dit : « *Ton Seigneur t'envoie ses salutations et te demande quelles sont tes préoccupations ?* » Le Prophète lui répondit : « ***Dis-lui que mes soucis et mes préoccupations, c'est le sort de mon peuple*** ». L'ange Gabriel retourna auprès de Dieu et le lui dit, le Seigneur lui ordonna : « *Va et dis-lui que son peuple sera en sécurité le jour du jugement dernier* ». Lorsque Mohammed entendit cela, il fut heureux et grandement joyeux. Il dit alors à l'ange de la mort : « ***Approche-toi de moi*** ».

C'est ce qui se produisit ce jour-là avec Seydina Lîmamou, et qu'il voulait lui faire savoir.

Ce jour-là, il présida la prière de la Korité puis tourna son beau visage rayonnant face à l'assemblée des fidèles. Il prêcha, traitant toutes sortes de sujets, exhortant les fidèles à se détacher de ce monde, recommandant d'œuvrer pour l'au-delà, rappelant que ce monde n'est qu'illusion. Il se leva, marcha lentement, suivi des fi-

dèles. Ces derniers entonnèrent alors, avec beaucoup de ferveur, des zikr magnifiant l'unicité de Dieu. Arrivé devant la porte de sa maison, il s'assit par terre. Il ordonna à Cheikh Makhtar qui était son scribe de relire toutes ses prédications.<sup>57</sup> Ce fut fait et il fit une prière pour lui. Il se leva et dit : « ***Que celui qui a une question à poser me la pose*** ». Personne ne le questionna, il déclara : « ***il n'incombe à un messager que de transmettre et moi j'ai transmis*** ». Il entra dans sa chambre et se coucha, souffrant intensément de la maladie. Il ne devait plus sortir de cette chambre jusqu'à sa mort.

A partir de ce moment, ce sont ses proches disciples qu'il envoyait auprès des fidèles tandis qu'il restait alité durant les treize derniers jours de sa vie. Mais ses disciples ne s'inquiétaient pas outre mesure, car auparavant, ils le voyaient souvent très malade, souffrant d'un mal ou d'un autre. Il a toujours souffert car c'est lui qui supportait les épreuves qui devaient frapper les hommes comme de tout temps les grands hommes de Dieu l'on fait.

Deux jours après le jour de la Korité, il demanda aux fidèles de revenir le lundi dixième jour du mois parce qu'il avait l'intention de donner de l'aumône. Le jour

---

<sup>57</sup> Il s'agit des sermons que le Saint Maître lui avait demandé de traduire en arabe pour le laisser à la postérité. Etant illettré, Seydina Limamou Lahi (psl) faisait ses sermons oralement et en wolof.

venu, il sacrifia un bœuf qui fut préparé avec beaucoup d'autres aliments et distribués. Les fidèles se régalerent puis il leur demanda quelle prière ils avaient formulé en effectuant le sacrifice. Ils répondirent qu'ils ont prié Dieu pour que lui, leur maître retrouve la santé. Alors il leur demanda de revenir le jeudi pour une autre aumône et ordonna qu'on avertisse les fidèles de Dakar, Yeumbeul, Thiaroye et qu'on leur demande de se rendre tous à Cambérène le jour convenu qui correspondaient au treizième jour du mois. Le jour venu, il sacrifia deux bœufs qui furent préparés comme la première fois. Les fidèles se régalerent. C'était entre le milieu de l'après-midi et le crépuscule. Il envoya auprès des fidèles son disciple, son confident et son parent par alliance Abdoulaye Gaye et le chargea de leur dire ceci : « *Je n'ai pas fait cette aumône par désir de guérir ou parce que je désire quoi que ce soit de ce bas monde, je l'ai fait pour l'amour de Dieu et pour couper la corde des musulmans [c'est à dire pour le pardon des musulmans, pour assurer leur salut]* ».

Les fidèles mangèrent puis se séparèrent après le crépuscule, chaque groupe se dirigeant vers son village. Pour cette nuit du quatorzième après le ramadan, ils étaient plusieurs personnes à veiller sur lui dans sa chambre. La nuit étant assez avancée, il leur demande

d'aller se coucher. Toutes les personnes se retirèrent sauf quelques-unes.

Il demeurait couché, sa tête reposant sur la cuisse de sa femme du nom d'Alassane Ndiaye. Quelques instants après, il demanda « *A quel moment de la nuit sommes-nous ?* »

Quelqu'un sortit, regarda la lune et lui dit : « *la lune est à mi-chemin entre l'horizon et le zénith.* Il se leva alors, enleva les vêtements qu'il portait et dit : « *donnez-les en aumône à telle personne* ». Il porta d'autres vêtements puis se recoucha. Quelques instants après, il redemanda où en était la nuit. On lui dit que la lune avait dépassé légèrement le zénith. Il se leva, enleva ses vêtements et dit « *donnez-les en aumône à telle personne* ». Il porta d'autres vêtements et se recoucha. Quelques instants après, il répéta l'opération, désignant encore la personne à qui l'on devait donner en aumône les vêtements qu'il venait d'enlever. Cette fois, on lui avait dit que la lune avait dépassé le milieu de son parcours entre le zénith et l'horizon, c'est-à-dire que l'aube était proche. Il porta les derniers vêtements qui lui restaient, se coucha, ajusta sa position, raidit ses jambes, tira la couverture jusqu'à sa tête et dit : « *Je témoigne qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, qu'il n'a point d'associé, et j'atteste que Mohammed est son serviteur et son Envoyé* ». On vit



quelque chose sous l'apparence d'un oiseau blanc lumineux, sortir de sa couverture, s'envoler. Puis il resta un bon moment sans bouger. Sa femme Alassane Ndiaye comprenant qu'il venait de les quitter, sortit pour avertir les parents et les disciples. On appela ses proches, les fils et les parents. Nous sommes en 1909<sup>58</sup>.

Cette nuit-là, l'eau salée de la mer devint douce sur une partie s'étendant de l'endroit de la mer qui faisait face à la porte de la maison de Limamou (psl) jusqu'à la hauteur de l'endroit où il devait être enterré. Beaucoup de poissons atterrirent sur la plage de Yoff à ce même endroit, que les gens avaient utilisé pour leurs propres maisons et pour alimenter les concessions pendant ces jours où les gens devaient venir de partout.

Le lendemain matin, on envoya des émissaires vers les villages pour informer ses disciples. En ce moment, son fils et vicaire, Seydina Issa Rohou Lahi (psl) était à Ngakham. On envoya vers lui un émissaire, le samedi deuxième jour du décès.

C'est de la maison de Serigne Mamour Diakhaté (Beyti Mamour) qu'il fit le voyage vers Yoff où il arriva le Dimanche.. Il était accompagné de Serigne Mamour Diakhaté, de Massamba Ndiaye, de Libasse Mboup et

---

<sup>58</sup> C'était la nuit du jeudi 13 au vendredi 14 du mois lunaire chawaal (Kori en wolof)

de Yoro Ndela, ce dernier ayant pris le train à Rufisque. Cheikh Abdoulaye Gueye fit le déplacement de Dakar à Yarakh pour se joindre à eux.

Pendant ce temps, des évêques s'étaient regroupés à Yarakh fixant le ciel, faisant des incantations.

Arrivés à Yarakh, après les salutations d'usage, Seydina Issa s'éloigna un peu avec Mâli Mbaye et le questionna : « **Où est mon père, l'a-t-on enterré ?** ». « *Non*, répondit Mâli Mbaye. *Nul n'ose l'enterrer avant ton retour* ».

« **Que disent les gens ?** », reprit Issa. « *Les notables disent que si Issa le veut bien on ira enterrer Limamou à Cambérène, la cité qu'il a créée, puisque les habitants de Yoff, son village natal, ont rejeté son message* ». Seydina Issa (psl répliqua) : « **Non ! On enterre toujours un Prophète à l'endroit où il est mort, c'est la chance des habitants de ces lieux. Or mon père est un Envoyé de Dieu et moi Issa je suis un envoyé de Dieu** ». Puis, il demanda ce que sont venus faire les Blancs à Yarakh. *Ils attendent paraît-il Issâ Ibn Mariama (Jésus)* », répondit Mâli Mbaye. « **Partons d'ici** dit-il, **puis que je porte le même nom.** ».

Seydina Issâ monta sur le cheval *Mânatou*, que Mâli Mbaye lui avait apporté, quitta Yarakh avec ses compagnons et arriva à Yoff après la prière du crépuscule. Aus-

sitôt qu'ils avaient quitté les lieux, les évêques qui étaient sur place attendant le Messie qui, selon eux, devaient descendre du ciel, dirent qu'ils ne voyaient plus la lumière de celui-ci et qu'il était déjà descendu. Ils suivirent cette lumière jusqu'au lieu qu'ils nommeront « Cours Sainte Marie de Hann », là où ils perdirent de vue la dite lumière.

Lundi matin, il présida la prière mortuaire à l'aurore en présence d'une foule nombreuse, puis le Saint Maître Seydina Limamou, le Mahdi fut inhumé à Diamalahi endroit situé au bord de la mer à une dizaine de mètres du rivage, là où il aimait s'isoler pour prier et méditer. Aussitôt qu'il fut inhumé, la mer revint à son état normal. Durant ces trois jours pendant lesquels l'eau était dessalée, Les gens s'y désaltérèrent, remplirent leurs canaris et des bouteilles et transportèrent l'eau puisée à volonté dans leurs villages.

Quelques jours avant sa mort, de passage en ce lieu, il avait dégagé le sable, d'un geste de pied, et de l'eau apparut dans le trou. On creusera après un puits sur ce point d'eau, puits peu profond situé juste en face de son mausolée. Son eau demeure jusqu'à nos jours, douce et inépuisable.

Après l'inhumation, Seydina Issa Rohou Lahi devint son successeur alors qu'il était âgé de 33 ans. S'adressant

à la foule, il fit un sermon plein de ferveur, renouvela les exhortations habituelles de son père Limamou Lahi à faire le bien et éviter le mal. Les esprits s'apaisèrent alors car les fidèles étaient comme des brebis sans berger. Les uns frappés de stupeur ne savaient plus rien, d'autres restaient silencieux incapables de parler à cause de la frayeur. D'autres déclaraient qu'il n'est pas mort, qu'il était simplement en état d'évanouissement comme cela lui arrivait lorsqu'il recevait la révélation. D'autres proclamaient leur volonté de tuer quiconque oserait dire que l'envoyé de Dieu est mort. Tout cela n'était que le résultat de leur ardente foi. Mais ils avaient oublié ce que Dieu a révélé dans le Coran, s'adressant au Prophète « *Tu mourras, et eux aussi mourront* ». Dieu fait périr tout ce qui vit.

Après le sermon, il se dirigea vers la maison de son père suivi de la foule. Il était éclatant comme le soleil au milieu de la matinée. Arrivé dans la maison, il s'assit à la place habituelle de son père. Les gens défilèrent alors pour lui présenter leurs condoléances. Ainsi, le Mahdi fut-il succédé par le Messie, celui qui, selon les anciennes écritures, nous avait donné rendez-vous à cette « **heure où il nous parlera ouvertement du Père** ». Cela fut parmi les miracles réalisés de par la puissance de Dieu, et ce fut une preuve du grade élevé d'Al Muntazar (psl),

celui que la race noire attendait pour sa réhabilitation spirituelle. Celui que l'humanité attendait pour retrouver son équilibre.

*« Lorsque leur sera venu leur Messager nous aurons jugé entre eux en équité, ainsi nous ne les léseront point »* Coran, 10, 47



## Annexe 1

### **L'onde de choc du Krakatoa a fait 3 fois le tour de la Terre en 1883**

Le bilan s'est encore alourdi depuis le billet de Jacques-Marie Bardintzeff ; mais il est en comparaison, moins terrible que celui du 27 août 1883. Les causes de la catastrophe ce jour-là ne sont pas bien connues ; peut-être dues à un effondrement massif de l'édifice volcanique qui aurait mis en contact l'eau de mer avec la chambre magmatique sous l'île où se trouvait le Krakatoa ? Cela semble peu crédible, eu égard à la présence de pierres poncees et d'ignimbrites accompagnant l'éruption et qui semblent incompatibles avec ce contact. En revanche, un brusque mélange dans la chambre avec l'arrivée massive d'un magma basaltique frais peut être envisagé.

Des doutes subsistent concernant tous les scénarios avancés. Toujours est-il que ce jour-là, une colonne plinienne s'est formée et est montée à au moins 43 kilomètres d'altitude, selon les observations de l'époque. Elle a plongé une région, large de plusieurs centaines de kilomètres, dans l'obscurité avec des explosions qui se sont entendues de Ceylan à l'Australie et même dans une grande partie de l'Océan Indien, soit à des milliers de

kilomètres du détroit de la Sonde. L'énergie dégagée était tellement énorme que les ondes de choc résultantes vont faire jusqu'à trois fois le tour du globe terrestre à une vitesse moyenne estimée à 1.150 km/heure, soit 328 mètres par seconde, faisant varier notablement la pression enregistrée par les baromètres de Tokyo à Paris. L'énergie injectée dans les coulées pyroclastiques à hautes températures est même suffisante pour que plus de 46 kilomètres de mer ne stoppent pas les nuées ardentes qui vont faire des victimes sur la côte sud de Sumatra.

Mais c'est surtout le tsunami produit qui a fait des victimes. En moyenne compris entre 30 et 40 mètres de hauteur, il a frappé les côtes de la région où se trouvaient des populations d'autant plus sans défense qu'il n'y avait bien évidemment pas de système d'alerte à l'époque et que, comme dans le cas de l'Anak Krakatau aujourd'hui, la vitesse des ondes est si élevée que la vague géante n'aurait de toute façon pas laissé le temps aux populations de se réfugier. Et d'ailleurs où ? Étant donné qu'avec sa hauteur, elle s'est propagée parfois jusqu'à 10 kilomètres à l'intérieur des terres.

Au final, le bilan fut tragique car on estime à 36.417 le nombre des victimes (dont 35.000 environ tués par le tsunami et un millier par les coulées pyroclastiques de



Sumatra), avec 165 villages détruits et 132 autres gravement endommagés.

... Depuis les années 1930, plus de 40 éruptions s'y sont succédé ayant conduit à la formation d'un édifice volcanique de plus de 300 mètres de haut sur une nouvelle île de plusieurs kilomètres...

**« Les éruptions de l'enfant du Krakatoa inquiètent toujours en Indonésie », Laurant Sacco, Planète, 29/12/2018**

## Annexe 2

### I/ Présentation historique

Avec les nouvelles découvertes de la Renaissance, Portugais et Espagnols au faite de leur puissance maritime, ont lancé des expéditions le long des côtes du Nouveau Monde et du Vieux Continent.

C'est ainsi qu'en 1444 sous le commandement de Denis Diaz, les caravelles portugaises découvrent aux larges de la presqu'île du Cap-Vert, la petite île : Gorée.

Située à trois kilomètres de la cote Dakaroise, Gorée avec ses 900 mètres de long sur 300 mètres apparaît comme une escale exceptionnelle sur la route du Cap et des Indes. Elle offre en effet aux modestes vaisseaux de l'époque un bon mouillage dans une rade bien abritée de la houle surtout pendant les périodes de tempêtes d'où l'intérêt que lui portent navigateurs et commerçants qui y faisaient escale pour réparer leurs bateaux.

### II - Pourquoi le nom de Gorée ?

L'île était désignée par les autochtones Wolofs et lébous par Béer.

Pourquoi les Européens l'ont-ils appelée Gorée ?

Plusieurs thèses sont avancées pour justifier cette appellation.

Selon certains témoignages européens, Gorée doit son nom aux premiers navigateurs hollandais. À en croire Dapper, en 1617, le roi Biram du Cap-Vert en fit don à la compagnie Néerlandaise des Indes occidentales qui peu après y fit construire une forteresse.

De même Anfreville de la Salle se fondera sur les dires de Lemaire pour écrire que Gorée aurait été baptisée en souvenir de « Gorée en Overflakee ».

Celles-ci présentent une similitude de forme hallucinante lorsqu'on retourne la carte de Gorée.

Un tel procédé était d'ailleurs fréquent lors des grandes découvertes.

Pour s'en tenir aux navigateurs néerlandais, on peut citer le cas de Nieuw Amsterdam (l'actuelle ville de New York) avec ses nombreux quartiers baptisés de noms hollandais tels Breukelen (actuel Brooklyn), ancien nom d'un village voisin d'Utrecht et de Haarlem.

D'autres s'en tiennent à l'étymologie néerlandaise pour dire qu'elle est une contraction de Goede Reede, allusion à la sécurité de sa rade pour les navires.

Face à de telles assertions, nous pouvons avancer en connaissance de cause que Gorée (l'affranchie intègre en

Wolof), en rapport avec le nom de la grotte de Ngor (la dignité en wolof), révèle une dimension spirituelle qui semble échapper à plus d'un.

### III- La turbulente histoire de Gorée

Inhabitée jusqu'en 1444, selon les Européens ; l'île fraîchement découverte par Denis Diaz va jouer un rôle historique unique au monde.

La proximité de la grande terre qui offre le bois et les vivres fit de l'île sous tutelle portugaise puis hollandaise (1444 à 1677), un point de relâche sur la route de Guinée, du Cap et des Indes.

Au demeurant, grâce à son entrepôt fortifié, elle permet de garder des marchandises de traite sans risque de pillage, ce qui est loin d'être le cas dans les comptoirs de la petite Côte.

Mais, à côté des grands courants commerciaux dont l'île ne participa que modestement, sa grande renommée découle principalement du commerce des esclaves. Capturés essentiellement sur la cote de Guinée, une faible partie seulement était gardée pour assurer les services locaux (esclave de case) ; tandis que le gros était en Amérique pour remplacer la main d'œuvre indienne hostile à la servitude.

Gorée fut donc la plaque tournante de cette odieuse pratique qui arracha à l'Afrique des milliers et des milliers de ses fils qui vont mettre en valeur le nouveau continent Américain.

#### IV/ La dimension spirituelle de l'abolition de l'esclavage

Si de faibles voix à l'image de Victor Schoelcher finirent par se faire entendre dans la croisade contre cette pratique inhumaine, force est de noter que l'esclavage ne fut totalement éradiqué qu'en 1884-1885 avec la conférence de Berlin. Cette heureuse initiative, assez tardive du reste, coïncida miraculeusement avec l'Appel lancé par Seydina Limamou Lahi al Mahdi (PSL) qui déclara, être investi par Dieu pour amener hommes et djinns à adorer leur Créateur selon un culte islamique pur, son apparition dans la race noire, pour la hisser au même rang que les autres conformément à la sourate 47 verset 10 du Saint Coran ou Dieu dit : « Tout peuple aura son messager, et quand ce messager viendra, il sera décidé entre eux avec équité et ils ne seront point lésés » .

Et le prophète Mohamed (PSL) ne prédit-il pas la venue du Mahdi (que Seydina Limamou Lahi (PSL) s'est déclaré être) en ces termes : « *S'il ne restait au monde qu'un seul jour, Dieu l'allongerait jusqu'à ce que soit*

*envoyé un homme de ma famille qui remplira le monde de justice et d'équité, comme il en été jusque-là rempli d'injustice et d'iniquité (...) »*

Si nous comparons ces propos avec ce que nous savons des enseignements de Seydina Limamou al Mahdi (PSL), qui, dès le début de son Appel islamique s'est soulevé contre les préjugés raciaux en éliminant les noms de famille qui étaient symboles d'une stratification sociale synonyme d'injustice et d'inégalité, nous pouvons affirmer que ces enseignements révolutionnaires du Mahdi constituent un des signes précurseurs de l'abolition de l'esclavage.

V- La portée spirituelle de l'exil de Seydina Limamou Al Mahdi (PSL) à Gorée

A côté de la grande renommée de l'île, eu égard au commerce des esclaves dont elle fut la plaque tournante, Gorée demeure un lieu de prédilection devant accueillir le Mahdi annoncé par les textes islamiques.

En clair, son avènement se traduit fort bien en comparaison avec la situation sociologique de l'Arabie pré-islamique, marquée par l'enterrement vivant des bébés de sexe féminin (ceci se passa avant la naissance de Mouhamed (PSL), que le Coran reprocha aux arabes. Comparaison pour comparaison, l'odieuse pratique de com-

merce des noirs, fit de loin plus de victimes que le génocide du peuple juif.

C'est dire qu'à chaque fois que le créateur décide d'envoyer un Prophète à un peuple donné, Satan le lapidé tente par ses ruses, de bouleverser ce processus. C'est ce qui semble motiver Pharaon, qui ordonna l'élimination des nouveau-nés de sexe masculin, pensant par cet acte écarter un danger potentiel : le Prophète Moïse (PSL) qui devait le détrôner.

Enfin, avant l'apparition du dernier Envoyé, le Mahdi (PSL), Satan essaya en vain, par le biais de la déportation des noirs, de changer les décisions divines qui sont irrévocables. La mission prophétique de Seydina Limamou Lahi Al Mahdi (PSL) consistait, à ramener hommes et djinns à une pratique saine des préceptes de l'islam et subsidiairement à hisser la race noire, considérée à tort comme la race inférieure, donc servile au même niveau que les autres, conformément au principe coranique qui dit en substance : *Chaque « communauté (ou race) aura son messager, et quand ce messager arrivera, il sera décidé entre eux avec équité et ils ne seront point lésés ».* (Sourate 10, verset 47).

Son séjour en ces lieux combien symboliques conforte indubitablement cette parole qu'il ne cessait de rappeler à ses fidèles : « 3 ans, 3 jours, 3mois ».

En effet les persécutions coloniales commencèrent dès les trois premières années de son Appel, les recherches pour son arrestation, comme nous l'avons souligné plus haut, durèrent trois jours et son exil à Gorée trois mois.

En définitive, en rappelant les événements douloureux qui jalonnent la triste histoire de Gorée, il nous semble plus que jamais légitime de faire connaître, au monde entier, l'autre face cachée de cette île, marquée par le passage du premier pionnier incompris de la négritude qu'est Seydina Limamou Lahi (PSL).

Ce Prophète ne disait-il pas aux détracteurs de sa mission : « C'est parce que ma peau est noire qu'on ne veut pas croire à ma mission mais un jour viendra où Dieu mettra tous les pouvoirs entre les mains des noirs ». Cette prophétie est en conformité avec ce verset de la Sourate Qasas : « *Nous voulions favoriser ceux qui étaient opprimés sur cette terre et faire d'eux des dirigeants, les héritiers* » (28,5).

Avant l'avènement du Mahdi, un peu partout, les noirs étaient maltraités et même vendus comme esclaves. L'apparition de Seydina Limamou Lahi Al Mahdi (PSL) devait nécessairement jeter les bases d'une réhabilitation de cette race longtemps opprimée comme l'affirme le verset ci-dessus.



Cela dit, la gestion de l'île de Gorée, classée aujourd'hui patrimoine mondial traduit, tant bien que mal, son caractère universel à l'image de la mission de notre Prophète Seydina Limamou Lahi Al Mahdi (PSL).

Cette universalité d'abord historique devient aussi spirituelle grâce à Seydina Limamou pour y avoir séjourné et cela trois mois durant lesquels, il brisera à jamais les anneaux de la mémoire que constituent les trois siècles d'odieuse pratique de l'esclavage. Cette dimension spirituelle donne ainsi à l'universalité de l'île, sa réelle connotation, parce que faisant de Gorée le lieu de rencontre de tous les croyants noirs mais de tous ceux que son histoire a unis dans d'autres contextes.

## Conclusion

Au terme de cet exposé, nous pouvons remarquer ensemble que rien ne s'est fait au hasard, tout semble se nouer sur la ficelle d'une prédestination plausible qui a fait de ce site multidimensionnel, le centre d'intérêt de toute l'histoire du monde du 15<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle.

A l'image de Jérusalem où convergent trois grandes religions révélées (Islam, Judaïsme, Christianisme), Gorée représente pour l'histoire, la culture et la religion, un pôle que bien des continents envient à l'Afrique.

La culture quant à elle, lui doit énormément, car d'éminents hommes de lettres se sont inspirés de Gorée et du rôle qu'elle a joué dans l'histoire, pour offrir un support de taille à notre couverture éducative.

Sur le plan spirituel, le Christianisme et l'Islam ont rencontré à Gorée la multiplication de la foi qui les anime. Aussi l'on a noté la naissance du « Gospel Song » et d'autres cantiques, qui aujourd'hui ont emmené un plus dans la religion Catholique.

La religion musulmane quant à elle, a rencontré une dynamique qui peut-on dire, l'a propulsé loin devant, ceci grâce au séjour symbolique de l'Envoyé de Dieu qu'est Seydina Limamou Lahi Al Mahdi (PSL) dans cette île.

Après une rude bataille spirituelle, Seydina Limamou Lahi Al Mahdi (psl) a fini par vaincre avec des alliés comme l'océan, qui a beaucoup contribué et a démontré que l'on ne saurait modifier en rien la décision de Dieu, et que Sa vérité est inamovible.

Son retour triomphal, trois mois plus tard, fut le sacre définitif à sa mission prophétique, élevant ainsi la race noire au sommet de la hiérarchie.

Cette entité qui, jadis, a connu les pires humiliations en ces mêmes lieux, fut réhabilitée au même endroit.

Au demeurant, la Fondation de Seydina Issa Rouhou Lahi, par son Mouvement des Jeunes qui se veut un es-

pace de dialogue culturel et de recherche entre les Croyants du monde, en particulier les chercheurs qui se réclament des trois grandes religions révélées (Islam, Christianisme, Judaïsme) a jugé plus que nécessaire de mettre en œuvre cette brochure pour dévoiler à la face du monde, cette page cachée de l'histoire de l'humanité.

D'aucuns en parcourant ces lignes ne manqueront pas d'éprouver de légitimes motifs de fierté devant la découverte de certaines valeurs de notre patrimoine culturel.

Les noirs «Africains–Américains» en ce qui les concerne dans leur quête perpétuelle d'identité propre ont eu l'heureuse initiative de mettre sur pied un grand monument dénommé «Mémorial Gorée-Almadies» en souvenir de leur ancêtres africains déportés en Amérique.

La mise sur pied de ce mémorial révèle miraculeusement la relation spirituelle qui existe entre ces deux sites marqués par le passage de Seydina Limamou Lahi (PSL) en ces deux lieux.

C'est d'ailleurs pour immortaliser ces deux séjours (Ngor et Gorée) que les fidèles de la communauté layène organisent des pèlerinages annuels en ces deux endroits de la presqu'île du Cap-Vert.

Nous ne pouvons terminer sans remercier toute la famille du Saint Maître, Seydina Limamou Lahi Al Mahdi

(PSL) et toutes les participations ou contributions de près ou de loin pour la réalisation de cette brochure.

Que Dieu répande sa grâce et ses faveurs sur le noble Prophète Seydina Mouhamed (PSL), sa famille, ses fidèles compagnons ainsi qu'à toute la communauté islamique. Amen.

« *La face cachée de l'exil de Seydina limamou Lahi (psl)* », Ababacar Laye Basse, Ibrahima Diop, Abdoulaye Samba, Cheikh Sarr Sow

## Bibliographie

- 1) Ababacar Laye Basse, Ibrahima Diop, Abdoulaye Samba, Cheikh Sarr Sow, *La face cachée de l'exil de Seydina Limamou*
- 2) Abdoulaye Sylla, *Husnul jawab*, 1917
- 3) Abdoulaye Sylla, *Izalul jahli*,
- 4) Assane Sylla, *Les prophètes : Seydina Limamaou le Mahdi et Seydina Issa Rohou Lahi*, 1989
- 5) Cheikh Mokhtar Lo, *Buchral muhibbine*, 1932
- 6) Doune Pathé Ndoeye, *Jawabu saa il*, 1940
- 7) Laborde Cécile, *la confrérie layenne et les lébou du Sénégal, islam et culture traditionnelle en Afrique*, C.E.A.N., 1995
- 8) Vieux Laye Keita, *le Mahdi attendu*
- 9) Témoignage d'Alassane Ndiaye, épouse de Seydina Limamou (psl), recueilli par Mouhammad Sakhir Gaye, transcrit par Assane Sylla



## Table des matières

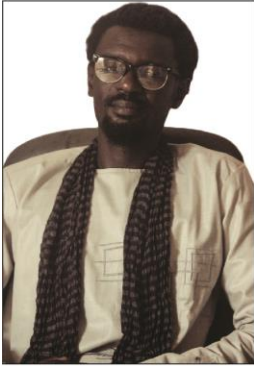
Préface .....	10
Chap 1 : Un parmi quatorze .....	15
Chap 2 : En route vers l'appel .....	23
Chap 3 : L'évènement .....	28
Chap 4 : Le ralliement des premières heures .....	38
Chap 5 : Les réformes.....	43
Chap 6 : Les dons d'Al Muntazar .....	46
Chap 7 : 3 ans, 3 jours, 3 mois .....	49
Chap 8 : Le séjour à Gorée .....	74
Chap 9 : Le retour glorieux d'Al Muntazar .....	81
Chap 10 : La maladie incurable de Limamou Lahi (psl).....	94
Chap 11 : Les épreuves de la dernière heure .....	100
Chap 12 : les adieux .....	104
Annexes 1 .....	117
Annexe 2 .....	120
Bibliographie .....	131
Table des matières .....	133

Achévé d'imprimer  
3<sup>ème</sup> Trimestre 2019  
Dépôt légal  
3<sup>ème</sup> trimestre 2019





Contact : [aboulaay@gmail.com](mailto:aboulaay@gmail.com)



Cet ouvrage intitulé *Al Muntazar* ou sur les traces de Seydina Limamou LAHI (PSL), est le quatrième ouvrage de Ibrahima Abou SAMB... Ainsi dans ce présent ouvrage très bien référencié, l'auteur en bon pédagogue, s'appuie sur les manuscrits légués par les compagnons du Saint Maître et les ouvrages écrits dans ce domaine dans un style clair, limpide et accessible. Sans verser dans un

ésotérisme langagier, et avec un esprit de synthèse, il permet de découvrir la véracité de la mission de Seydina Limamou LAHI (PSL) dont le parcours est riche et exceptionnel.

...apprendre l'histoire des prophètes nous permet de connaître leur grandeur et leur dimension afin d'en tirer des enseignements qui assurent notre salut ici-bas et dans l'au-delà.

En somme, la valeur et la portée de ce travail sont inestimables considérant que la plume des savants est plus sacrée que le sang des martyrs.